

**FAUT-IL
TOUTES
TOUS LES
SANS-
PAPIERS**

???

«Ne faites rien contre votre conscience, même si l'État vous le demande.»
Albert Einstein

ÉDITO

UNE DÉTRESSE ANONYME ENTRE NOS MAINS.

Cela fait maintenant huit ans que des étrangers en situation irrégulière se battent pour faire entendre leur droit à vivre dignement, à avoir un logement et un travail, une reconnaissance. Huit ans que le mépris et l'indifférence répondent massivement à ces appels aux secours. Mais le problème existait bien avant la mobilisation de Saint-Ambroise, conséquence d'une détresse qui était restée trop longtemps anonyme; et qui le demeure encore.

L'anonymat, qui exacerbe tous les problèmes déjà inhérents à leurs situations précaires, peut être rapidement combattu. Il est évident que cette invisibilité et cette exclusion de fait ont été voulues et entretenues. Mais ce serait trop facile de ne pas voir la part de responsabilité que nous partageons tous.

Il y a les volontés politiques, mais aussi les soumissions acceptées

C'est sur ce deuxième pan qu'il est possible d'agir directement, dans l'espoir de pouvoir ensuite influencer le premier. Seule la présence de soutiens solidaires peut permettre aux sans-papiers de faire entendre leurs aspirations. Et les soutenir, humainement et en essayant de les comprendre, est nécessaire pour faire vivre effectivement les valeurs fondatrices de notre société.

Il n'est pas question ici de faire appel à de la charité, ni même à de l'humanisme ou de la compassion. Cette situation est tellement inacceptable que la solidarité devrait aller de soi; elle n'est pas gage d'humanité, elle est une évidence, une nécessité, et elle commence par une prise de conscience.

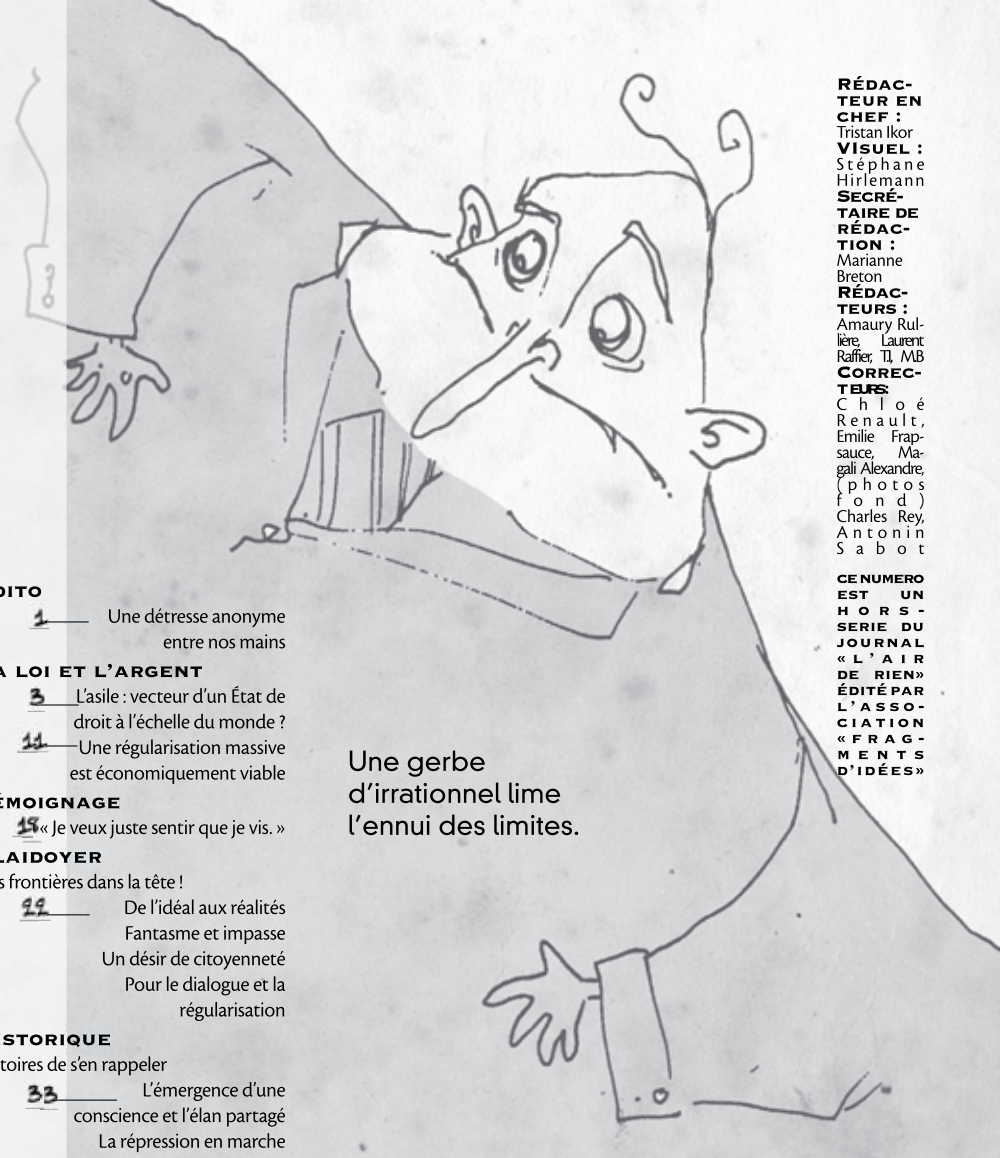
On veut nous faire croire que cette situation est complexe, que le problème est plus large que ce qu'il y paraît: que nous ne pouvons pas comprendre, donc ni critiquer ni proposer. Cela nous dépasserait. Cette démarche change notre vision de la société, et confie la démocratie à des «spécialistes». Il est aujourd'hui

«Toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme.» Camus

urgent de mettre en évidence l'irrationnel criant qu'on refuse de voir. La réalité de cette situation est dure à comprendre du fait de son absurdité et non de sa complexité. Pour la faire évoluer, il suffit d'abord d'accepter de s'y intéresser. L'air de rien consacre aujourd'hui un numéro spécial à cette question dans le but de ne pas laisser de telles actualités sombrer dans les oubliettes de l'indifférence. Une société qui avance est une société qui débat; et pour qu'un problème évolue, il doit pouvoir se discuter. Pour que chacun puisse influencer, en connaissance de cause, sur notre communauté de destin. Et pour que le problème des sans-papiers évolue enfin.

T.I.

Les principales sources utilisées sont rappelées en fin de corpus.



RÉDACTEUR EN CHEF :
Tristan Ikor
VISUEL :
Stéphane Hirlemann
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :
Marianne Breton
RÉDACTEURS :
Amaury Rullière, Laurent Raffier, T.I, MB
CORRECTEURS :
Chloé Renault, Emilie Frappauce, Magali Alexandre, (photos fond) Charles Rey, Antonin Sabot

CET NUMÉRO EST UN HORS-SÉRIE DU JOURNAL «L'AIR DE RIEN» ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION «FRAGMENTS D'IDÉES»

ÉDITO

1 Une détresse anonyme entre nos mains

LA LOI ET L'ARGENT

3 L'asile: vecteur d'un État droit à l'échelle du monde?

11 Une régularisation massive est économiquement viable

TÉMOIGNAGE

19 «Je veux juste sentir que je vis.»

PLAIDOYER

Des frontières dans la tête!

22 De l'idéal aux réalités
Fantasme et impasse
Un désir de citoyenneté
Pour le dialogue et la régularisation

HISTORIQUE

Histoires de s'en rappeler

33 L'émergence d'une conscience et l'élan partagé
La répression en marche
La dépression en marche?
Aujourd'hui,
une radicalisation des positions

ASSOCIATIONS

quand les associations de soutien
riment, les sans-papiers coulent.

49 Se débattre pour survivre:
l'exemple du GISTI

52 Le double visage des soutiens

56 L'invisible contre l'oppressant

APPEL

58 «Nous, sans-papiers»

NOUVELLE

59 Le deuxième exil

Une gerbe
d'irrationnel lime
l'ennui des limites.

SOMMAIRE

on tiend a s'excuser
auprès de «Non à Big
Brother» pour ne pas les
avoir cités dans l'article sur
la vidéosurveillance dans
le N° 5 de «L'air de rien»

ERRATUM

LA LOI ET L'ARGENT

L'économie est aujourd'hui en position hégémonique. On préfère vendre avec que vivre ensemble. Pour assurer l'efficacité de ces échanges comme de ces relations, notre société fonctionne aujourd'hui par le respect de la loi. Retour sur les constructions de nos systèmes juridiques et sur les présupposés économiques qui déterminent la place des sans-papiers dans notre collectivité.

L'ASILE : VECTEUR D'UN ÉTAT DE DROIT À L'ÉCHELLE DU MONDE ?

Aux origines de l'asile on retrouve une dimension mystique : il constituait un espace inviolable, protégé par le divin. Violenter cet espace, le plus souvent constitué par un bâtiment religieux, et porter atteinte aux personnes qui venaient y chercher une protection était impossible de peur de provoquer de grandes catastrophes. Ces lieux permettaient de freiner la vengeance aveugle de la société contre certains de ses membres et l'asile servait de correctifs aux législations très imparfaites, assurant de fait une certaine forme de régulation sociale. Au Moyen-Âge, ces lieux d'asile ont contribué à la pacification des rapports entre seigneurs et à l'émergence d'une forme primaire d'État de droit. En Europe, on observe par la suite que le corollaire de l'affirmation d'un État de droit correspond à une modification de la logique de l'asile, qui passe du refuge sacré hors de la loi en proie à la vindicte populaire, à celui, séculier, des persécutés de par le monde. La Révolution française, dans ce processus, achève de laïciser l'asile en faisant de la loi «l'asile de tous». On comprend ici les rapports étroits qu'entretiennent ces deux notions : l'asile n'a plus de sens dans un État qui garantit à tous les individus les droits élémentaires, mais c'est l'asile qui a permis l'affirmation de ces mêmes droits.

DROIT NATUREL OU PRÉROGATIVE DE L'ÉTAT ?

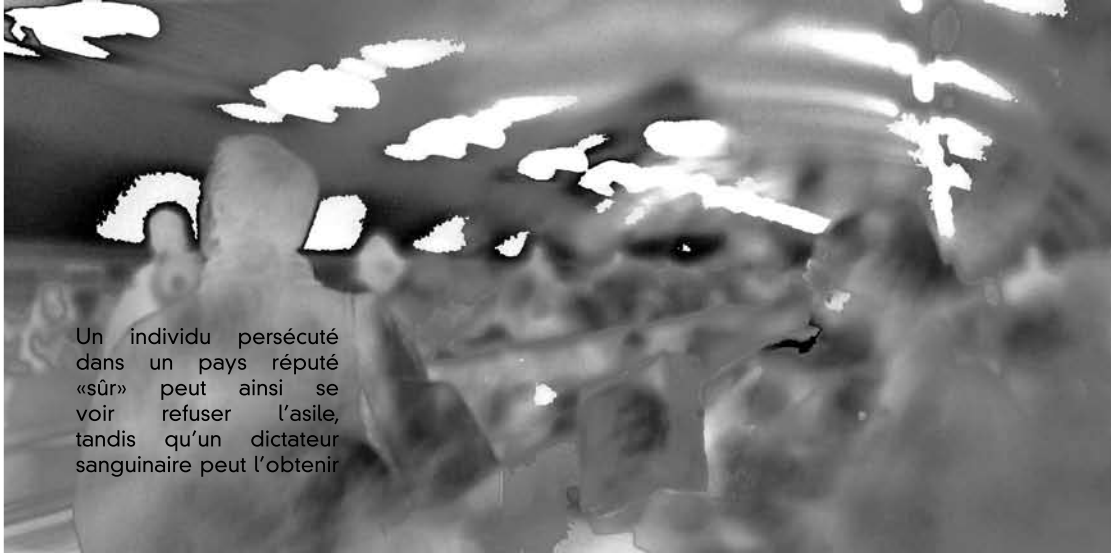
« La bête fauve a l'autre pour refuge, l'esclave, les autels des dieux. Quand vient l'orage, la cité cherche asile auprès d'une autre cité. »
Euripide,
Les Suppliantes



Le problème s'est aussi posé très tôt en droit international. En effet, le droit de l'asile met en avant une contradiction fondamentale entre le droit naturel de chaque individu à la libre circulation et le devoir moral de venir en aide aux persécutés d'une part, et la liberté naturelle d'une nation : la souveraineté territoriale de l'État, d'autre part. Le droit international ne reconnaissant alors que les États, la question se pose donc plus en terme de prérogative discrétionnaire qu'en terme de droit de l'individu. Cependant, l'asile conserve une puissante dimension politique puisqu'il affecte les rapports diplomatiques entre l'État d'accueil et l'État d'origine de l'individu accueilli. Il fait partie de l'ensemble des moyens diplomatiques que certains États «éclairés» peuvent utiliser pour promouvoir un État de droit chez leurs voisins.

Cependant, avec les deux Guerres Mondiales et les grands mouvements de population qu'elles ont provoqués, le problème de l'asile et des réfugiés a été traité au niveau international avec la signature de plusieurs conventions définissant un statut de réfugié pour des populations précises, telle que la population juive d'Allemagne à partir de 1938. Tous ces outils juridiques au service de certaines populations forment l'un des premiers recours individuels en droit international public : un pas de plus vers la reconnaissance de l'individu au niveau international. Mais l'évolution la plus importante de la notion d'asile découle de la Convention de Genève de 1951 portant sur le statut de réfugié qui procède d'une approche universalisante en donnant une définition générale du réfugié : «toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut du fait de cette crainte, ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays».





Un individu persécuté dans un pays réputé «sûr» peut ainsi se voir refuser l'asile, tandis qu'un dictateur sanguinaire peut l'obtenir

Le protocole de New York de 1967 complète quant à lui la convention en supprimant toute limite de temps et d'espace et donnant sa valeur pleinement universelle au statut. Cependant, ces textes juridiques ne font que définir un statut et il revient à l'État de déterminer la procédure d'accès à ce statut. En France, cette mission est remplie par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA.) Mais comme la France fait une lecture restrictive de la Convention, considérant que les persécutions doivent être le fait de l'État ou de sa complaisance, certains pays comme l'Algérie sont considérés comme des pays sûrs et, de fait, la France refuse de reconnaître à leurs ressortissants, persécutés par des milices privées ou des terroristes, le statut de réfugié et alimente ainsi le nombre de sans-papiers. Pour ces derniers, la seule possibilité de demeurer sur le sol français, étant donné que les frontières sont fermées à l'émigration économique depuis 1974, est d'obtenir l'asile territorial. Celui-ci diffère de l'asile politique découlant du statut de réfugié en ce qu'il constitue une prérogative discrétionnaire de l'État. En France il est rattaché au ministère de l'Intérieur et localement aux préfectures. En effet, l'aboutissement de cette procédure dépend uniquement du bon vouloir de l'État et de son

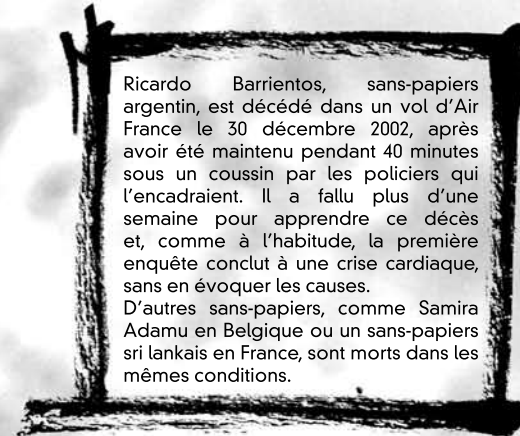
administration puisque aucun critère n'est défini : un individu persécuté dans un pays réputé «sûr» peut ainsi se voir refuser l'asile, tandis qu'un dictateur sanguinaire peut l'obtenir (comme Charles Taylor, inculpé par le tribunal spécial de l'ONU pour crimes de guerre concernant son rôle dans la guerre civile en Sierra Leone et au Libéria, qui a obtenu l'asile au Nigéria.)

Un autre problème fondamental de ce dispositif, en dehors des injustices que peut entraîner l'interprétation de la convention, réside dans la situation que rencontrent les demandeurs d'asile ou de statut de réfugié. En effet, en attendant que leur soit accordé le statut de réfugié ou pas, ils n'ont aucun statut légal : au niveau du droit ce sont des parias, ils ont uniquement un récépissé d'une administration qui leur assure la possibilité de ne pas être expulsé jusqu'à ce que l'administration statue sur leur cas (encore que bien des préfectures ne prennent même pas cette peine), ils n'ont pas le droit au travail ni au logement. Le paradoxe du système est flagrant : ces dispositions sont conçues pour protéger les droits les plus élémentaires d'individus or, même dans le pays d'accueil, certains de ces droits ne leur sont pas garantis tant qu'ils n'ont pas obtenu l'asile ou le statut de réfugié.



photo: Thomas Florentin

5



Ricardo Barrientos, sans-papiers argentin, est décédé dans un vol d'Air France le 30 décembre 2002, après avoir été maintenu pendant 40 minutes sous un coussin par les policiers qui l'encadraient. Il a fallu plus d'une semaine pour apprendre ce décès et, comme à l'habitude, la première enquête conclut à une crise cardiaque, sans en évoquer les causes. D'autres sans-papiers, comme Samira Adamu en Belgique ou un sans-papiers sri lankais en France, sont morts dans les mêmes conditions.

ASILE ET DROITS HUMAINS

Le système souffre donc d'imperfections dans lesquelles se glisse l'inertie voire la mauvaise foi des administrations pour affaiblir la portée d'une notion fondamentale pour la promotion d'un État de droit à l'échelle du monde : encore un paradoxe de la situation actuelle, ce sont les pays qui ont aujourd'hui un État de droit le mieux respecté qui prennent des dispositions pour rendre le plus difficile possible, voir empêcher, l'asile de personnes persécutées. Il faut cependant rester nuancé devant des problématiques aussi complexes que celle de l'asile.

Des pays comme la France auraient-ils renoncé à leur mission universelle de promotion des droits fondamentaux ?!

Tout d'abord, l'asile n'est pas un droit de l'homme, tout comme le viol des droits humains n'entraîne pas automatiquement le statut de réfugié, mais l'asile est un moyen privilégié de préserver ces droits. Ainsi, des textes tels que la Convention Européenne des Droits de l'Homme ou d'autres conventions contre la torture impliquent des dispositions cruciales concernant l'asile : de fait, un État signataire de ces conventions ne peut extraditer un individu dans son pays d'origine s'il y a un risque que les droits garantis par ces conventions n'y soient pas respectés. De tels textes ont une portée considérable puisqu'ils ne concernent pas uniquement les ressortissants des États signataires de ces conventions mais tous les individus se trouvant sur leurs territoires. Ils impliquent la reconnaissance de l'asile territorial (baptisé dans ce cas particulier protection subsidiaire) et surtout, ils permettent de répertorier les pays dans lesquels les droits fondamentaux sont bafoués et participent de ce fait à leur discrédit sur la scène internationale.

À terme, on pourrait imaginer un monde où la notion d'asile serait devenue obsolète : si tous les États garantissaient les droits fondamentaux de la personne humaine, elle n'aurait plus lieu d'être et serait remplacée par des juridictions telle que la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui garantiraient un État de droit à l'échelle du monde.

Cependant, pour ce faire, de telles évolutions demandent que les discours politiques sur l'immigration et les rapports Nord-Sud se nourrissent un peu moins de l'idée absurde d'une Europe forteresse et un peu plus du mythe de la fondation de Rome par des réfugiés, cité glorieuse à laquelle est rattachée l'idée d'État de droit.

L.R.

6

La Commission d'enquête du Sénat entame son rapport par : « on notera [...] que l'expression « sans-papiers » souvent employée pour désigner ces étrangers n'est pas neutre. Elle peut en effet laisser penser que ceux-ci sont des « victimes », privées d'un droit par l'administration alors qu'il s'agit d'étrangers séjournant irrégulièrement en France. » Comment peut-on les appeler alors? Immigré clandestin, étranger en situation irrégulière? Arme de destruction massive? Ce qui est sûr, c'est que les dirigeants préféreraient qu'on ne les appelle pas. Petites définitions clarificatrices:

LEXIQUE

CLANDESTIN: personne séjournant en France en situation irrégulière et qui se cache pour ne pas être expulsé.

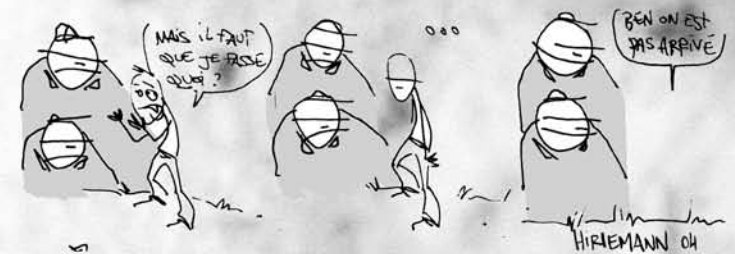
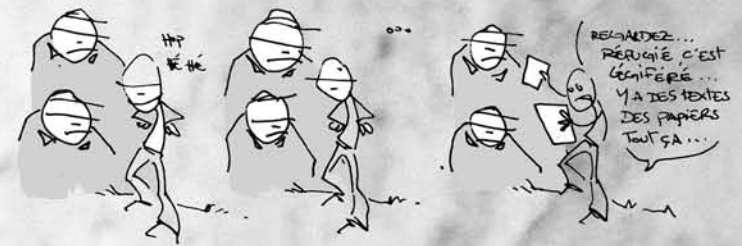
SANS-PAPIERS: personne n'ayant pas d'autorisation de séjour sur le territoire français, mais qui cherche à en obtenir une et qui lutte pour cela sans se cacher. Cette dénomination est nouvelle, elle repose sur un nouveau type de mouvement social. Ainsi, en investissant la scène publique, certains clandestins sont devenus des sans-papiers.

ÉTRANGER : personne n'ayant pas la nationalité française.

IMMIGRÉ : personne venue s'établir en France.

DEMANDEURS D'ASILE : personne cherchant à obtenir le statut de réfugié de la Convention de Genève auprès de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), ou à bénéficier des protections subsidiaires que ce bureau délivre.

RÉFUGIÉ: personne ayant obtenu le statut défini par la Convention de Genève de 1951 et titulaire d'une carte de résident (valable 10 ans et renouvelable).



Une idée commune dangereuse voudrait faire croire au lien économique reliant chômage et immigration. Les régularisations, en tant qu'officialisation d'une immigration non contrôlée, mettraient alors en danger l'économie nationale. Rien ne prouve cela.

UNE RÉGULARISATION MASSIVE EST ÉCONOMIQUEMENT VIABLE

Les dirigeants eux-mêmes s'accordent à dire que « les conséquences sociales des régularisations n'ont fait l'objet que d'une évaluation incomplète » (Commission d'enquête du Sénat, opus cite.) Les imprécisions sont de mise pour aborder ce problème: « la régularisation d'un nombre aussi important de personnes se traduira nécessairement par des répercussions considérables en matière d'emploi, de protection sociale, d'aide sociale et de logement. » Ces répercussions seront-elles positives ou négatives? De quelle nature seront-elles et pourquoi y en aurait-il nécessairement?

Martine Aubry, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité, a affirmé, le 7 mai 1998, que « les régularisations auraient un impact limité sur les comptes sociaux ». Elles auraient même plutôt des effets positifs sur le marché intérieur. Mais pour accepter cela, il faudrait renoncer à profiter de l'aubaine que représente le travail clandestin. On préfère donc ne pas s'attaquer à ces idées reçues, qui peuvent être en plus utilisées électoralement.

Parmi d'autres phénomènes économiques, on peut remarquer qu'en augmentant le pourcentage de la population active, l'immigration accroît le volume total des richesses dans l'économie nationale. Cela s'explique par le fait que la majorité des nouveaux arrivants sont des hommes en âge de travailler, et qui de surcroît n'ont pas créé de coûts sociaux supplémentaires (en ce qui concerne l'éducation ou la formation par exemple). L'analyse économique de tous les horizons constate les effets redistributifs de l'immigration, qui sont une des principales explications du recours à la main-d'œuvre étrangère.

Mais l'effet positif de l'immigration sur l'économie est renforcé par un état de fait injuste et inégalitaire : les immigrés occupent des emplois peu substituables, et jouent le rôle « d'amortisseur de crise » dans les ajustements de l'emploi.

Au total, de 1975 à 1990, 40 % des postes de travail occupés par les étrangers dans l'industrie ont été supprimés

ce qui correspond au licenciement de plus d'un demi-million de salariés. À l'inverse, une immigration de travail a été officialisée par une circulaire régularisant massivement 131.000 personnes le 11 août 81.

Quand des intérêts économiques sont en jeu, il devient moins complexe d'opérer une régularisation. Cela était aussi largement une conséquence de l'introduction de travailleurs étrangers en France, en juillet 1974. Furent éligibles à cette régularisation les personnes entrées avant 1981, disposant d'un logement et ayant travaillé depuis au moins un an, l'emploi irrégulier étant pris en compte. L'instruction de ces demandes, qui portaient donc à la fois sur le séjour et le travail, était assurée non par les services préfectoraux, mais par les directions départementales du travail et de l'emploi. L'Etat ne pouvait être plus clair sur ses motivations. On nous agite la fausse menace du chômage, en responsabilisant les nouveaux arrivants, alors que si chômage il y a, ce sera justement ces personnes qui trinqueront en premier.

Ils
ne nous
volent pas
notre travail
mais notre
chômage

Les discriminations à l'embauche prouvent que cette inégalité de traitement s'officialise: certains emplois sont directement interdits aux étrangers (comme dans la fonction publique) et quand ce n'est pas le cas, la DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), qui délivre les autorisations de travail, oppose quasi-systématiquement la situation de l'emploi. La portée

le 18 janvier 98
Un jeune somalien de vingt-quatre ans est décédé, le 18 janvier 98, suite à un malaise à bord d'un avion Air-France à destination de Johannesburg. Ce malaise avait été précédé de deux autres avant son embarquement, ce qui n'avait pas empêché les forces de police de le monter violemment et contre sa volonté à bord de l'appareil. Ce décès est le deuxième en moins d'un mois suite à un rapatriement de force sur un vol de la compagnie nationale. Aujourd'hui, force est de constater qu'Air-France laisse les forces de police pratiquer des actes barbares en toute impunité (maintien du passager menotté quarante-cinq minutes plié en deux, ceinturé par un velcro de contention, avec une forte pression sur les épaules, éventuellement drogué, et « si nécessaire » un coussin sur le visage...)

barbares en tout moment de
cinquante minutes plié en deux
une forte pression sur les épaules
nécessaire » un coussin sur le visage...

de ces discriminations légales est plus large que les seuls emplois directement concernés. En effet, elles poussent à légitimer les comportements discriminatoires illégaux qui sont largement répandus aujourd'hui. Il n'y a plus lieu de défendre l'idée de préférence nationale chère à l'extrême droite; elle est effective dans notre société. Et ainsi, en bloquant l'accès à certains secteurs d'activité, on canalise pour l'essentiel les flux de main-d'œuvre, par ordre d'importance, vers le bâtiment et les travaux publics, les hôtels, cafés et restaurants, l'agriculture et les services domestiques.

Dans la pratique, les sans-papiers constituent un gibier de choix pour les employeurs de certains secteurs d'activité. Pour travailler, les étrangers sans titre n'ont pas d'autres solutions que l'emploi non déclaré. Depuis 1991, ils n'ont même plus automatiquement le droit au travail pendant le délai d'examen de leur dossier, « la situation de l'emploi leur étant opposable ». Le demandeur d'asile ne va bien sûr pas partir avant qu'on ait statué sur son sort (ce qui peut durer plusieurs longs mois.) Il est donc officiellement invité à chercher une embauche illégale. Plus de 95 % des étrangers régularisés en 1981-1982 avaient un emploi. Il revenait à l'employeur de régulariser sa situation avec l'étranger, faute de quoi il s'exposait à la législation sur la lutte contre le travail clandestin, renforcée par la loi du 17 octobre 1981. Le travail clandestin est une variable acceptée par les dirigeants car une aubaine pour notre économie de marché qui cherche systématiquement de moindres « coûts sociaux ». Une main d'œuvre sans droit permet les meilleurs bénéfices.

Mais le travail au noir n'est pas l'apanage des immigrés clandestins. Les inspecteurs du travail et les services ministériels compétents savent bien que ce délit est majoritairement imputable aux fonctionnaires (français), aux retraités (français) et aux artisans ou sous-traitants (français ou étrangers.) Soigneusement entretenue par les pouvoirs publics et par la presse, l'équation « étrangers clandestins = travail clandestin » est pourtant solidement ancrée dans les esprits.

Et cette opinion selon laquelle l'immigration correspond à la croissance du chômage est relayée par les politiques (le FN dès ses débuts en faisait son angle d'attaque, mais il n'a malheureusement jamais eu le monopole de cette absurdité.) Ils se servent de cet épouvantail nationaliste et profitent des mécontentements des victimes de la crise économique en dirigeant leur haine conditionnée vers cet ennemi imaginaire. Ils attisent ainsi le faux problème sécuritaire par la stigmatisation et l'exclusion d'une frange entière de la population. C'est toute l'histoire de la législation française en matière d'immigration depuis la fin du dix-neuvième siècle qui suit cette fausse idée, pratique aux électoralistes.

T.I.

M o h a m e d ,
sans-papiers à
Paris : « Je suis
arrivé en France
en 1965. Je me
suis marié en
1980, j'ai accompli
mon service
militaire de 1982 à
1985, titulaire d'un
titre de séjour
valable de 1977
à 1987. Je suis
père d'un enfant
français, né en
1982. Je pars en
Algérie pour
les vacances
de juillet 1986.
Je reviens le 5
janvier 1987 et
la police de l'air
et des frontières
me refoule et dit
que j'ai dépassé
les six mois. Je
reviens le 5 mai
1987, on me retire
ma carte de
séjour de 10 ans.
Je suis revenu
en 1990 avec un
visa de 1 mois
et depuis, les
procédures n'ont
rien donné. »

13


« Le HCR [Haut-commissariat aux réfugiés] est une organisation tout à fait remarquable, mais je préférerais qu'elle s'occupe des Bengalis en Inde et des véritables problèmes des réfugiés. » (Eric RAOULT, alors ministre de l'Intégration (sic), après une intervention du HCR en faveur d'un Mauritanien expulsé de St.-Bernard. Jean-Louis Debré voulait le renvoyer dans son pays, où il a été torturé, Le Monde, 03/09/96.)

COMBIEN SONT-ILS ?

Par définition, il ne peut exister aucune statistique fiable concernant la présence irrégulière d'étrangers en France. Les statistiques sur les étrangers et les immigrés sont délicates à obtenir. De plus, les sources sont dispersées entre plusieurs services. Ceci dit, on peut se référer à diverses évaluations et estimations.

Le Bureau international du travail (BIT) a estimé en 1992 à 350.000 le nombre des migrants illégaux en France (200.000 en Allemagne et 600.000 en Italie.) M. Jean-Claude Barreau évalue, dans un ouvrage publié en 1992, à 30.000 par an le nombre d'entrées clandestines (sachant que les irréguliers ne sont pas nécessairement rentrés clandestinement.) Le 14 novembre 1995, M. Jean-Paul Faugère, répondant à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, estimait que la population irrégulière en France était au minimum de l'ordre de 200.000. Les étrangers totalement inconnus des services ne sont, à l'évidence, jamais pris en compte. Le nombre des étrangers en situation irrégulière se situe donc à un niveau supérieur. En 1998, la commission d'enquête du Sénat déclarait : « une estimation du nombre des clandestins entre 350.000 et 400.000 ne paraît pas éloignée de la réalité » (alors que seuls 179.000 dossiers étaient traités en décembre 97.) Mais ce chiffre date maintenant de six ans. Il est fort probable que cette estimation soit encore à réévaluer à la hausse.

14




10/12/2003 : loi de Villepin/Sarkozy, réforme du droit d'asile : cette loi s'inspire largement des projets de directives communautaires relatives au droit d'asile en négociation au sein de l'Union Européenne. Elle s'inscrit également dans une autre logique convergente, celle de la réforme Pasqua de 1993, qui avait profondément porté atteinte au droit d'asile. Des notions inédites sont introduites qui portent de nouvelles atteintes à la Convention de Genève :

PAYS SÛR : une liste de « pays sûrs » sera établie sur un certain nombre de « critères démocratiques ». Tout ressortissant d'un pays jugé sûr verra sa demande d'asile aussitôt rejetée et sera refoulé vers son pays d'origine.

ASILE INTERNE : lorsqu'un demandeur d'asile a la possibilité de trouver protection à l'intérieur de son pays d'origine dans une zone autre que celle dont il provient (y compris les zones protégées par des organisations internationales ; cela rappelle le Kosovo), il y sera renvoyé.

DEMANDE MANIFESTEMENT INFONDÉE : cette notion, très lâche dans le texte, permettra sans doute de rejeter, par une procédure expéditive, nombre de demandes sans examen au fond.

PROTECTION SUBSIDIAIRE : régime de protection au rabais, qui vient remplacer l'ancien asile territorial, à la différence près que celle-ci est gérée par l'OFPPRA et non plus par le ministère de l'intérieur.



«Deux mains qui se cherchent c'est assez pour le toit de demain.»
André Breton

photo: Thomas Florentin

LA SOLUTION POUR LES SANS-PAPIERS

PAR LE DOCTEUR ANTONIN
AGRE FOULLE ...



« JE VEUX JUSTE SENTIR QUE JE VIS. »

TÉMOIGNAGE

Mourad Ighil est en France depuis maintenant quatre ans. Sa mère y vit depuis beaucoup plus longtemps, avec ses frères et sœurs qui ont la nationalité française. Avant de décider son départ d'Algérie, il croyait au «prestige de la France, pays des Droits de l'homme.» Pourtant, aujourd'hui, il constate: «je regrette d'être venu ici. J'ai laissé mon travail, mes magasins; ce sont trois années perdues. Une vie est passée, les gens ont changé là-bas et je ne suis pas bien en France.»

«Moi, je cherche la paix, la vie au calme. Je veux juste un toit et un travail pour pouvoir vivre tranquillement. Pourtant, ici, il y a la politique qui dit «faut rentrer chez toi». Je ne savais même pas ce qu'était vraiment le racisme avant de venir en France, à l'âge de 24 ans. Chez nous, ça faisait plaisir de rencontrer un Américain, un Français ou un juif; que ce soit en invitant ou en me faisant inviter, le plaisir de rencontrer était toujours là.

Ce sont les sentiments de découverte qui font la vie du monde

Ici, j'ai découvert le racisme, la violence, l'agressivité. Loin de tout le monde, j'ai volé pour la première fois, pas pour être riche mais pour pouvoir manger. On nous pousse à être comme ça.

«Mes amis ici sont presque tous français. J'ai avec eux de vrais sentiments sincères. Leurs soutiens me touchent et cela restera dans ma tête. Mais j'ai vu du racisme dans les préfectures et les bureaux. Pourquoi ce décalage? Les hébergements qu'on m'a proposés ne venaient que d'amis, pas d'associations.

«Les Arabes entre eux peuvent être racistes. Je n'apprécie pas la mentalité des étrangers nés en France. Ils me disent que la France est raciste et qu'il n'y a pas de travail. On m'a déjà reproché d'avoir trouvé ma place dans ce pays alors que j'y habite depuis moins longtemps que des français d'origine étrangère. Je leur explique alors ma situation et leur conseille de sortir, de chercher du travail et de trouver leur calme. Cette attitude est hypocrite, elle favorise le racisme. Il faut sans cesse montrer que tu fais des efforts pour comprendre celui qui est en face et le respecter.

«Ce qui est important, c'est de savoir que n'importe qui peut se retrouver dans ce cas. «Un jour avec, un jour sans», ça se dit aussi bien chez vous que là-bas. La manière dont tu agiras au quotidien, tu le retrouveras plus tard. Si tu fais du bien, ça te sera bénéfique, et inversement. C'est ce que dit la religion, normalement. C'est ce qu'elle défend.

«Je n'avais jamais fait de manifestation ou d'occupation dans mon pays. Je ne comptais que sur moi-même. Dans l'exil, c'est pareil, j'avais trop honte de demander même 100 balles à ma mère. Mais ici, il y a les lois, le droit et les démarches. On te donne un rendez-vous dans 14 mois, sur une petite feuille avec le cachet de la préfecture. Ce rendez-vous n'est que pour poser le dossier. C'est n'importe quoi :

**dans les délais, comment on vit ?
On ne connaît personne, on est comme des monstres.**

Comment faire pour se payer une baguette ? Et si tu trouves quelques centimes, où vas-tu la manger ? Je n'ai mangé que des repas froids, sans avoir forcément 60 centimes chaque jour. La manche est interdite, comme le vol ; les deux mènent en prison. En arrivant ici, on change toutes nos habitudes. Mes premiers amis, il ne faut pas que j'en profite dès le début. Alors je me débrouille seul. Heureusement qu'il y a du travail au noir. La lutte n'a apporté aucun résultat. Maintenant, à Lyon, chacun se débrouille dans son coin pour gagner sa vie. Ceux qui avaient de la dignité chez eux ont perdu leur vie ; ils sont devenus clochards alors qu'ils venaient pour être mieux. On a vendu des appartements et des magasins, car on était menacé, et en venant ici, on a à nouveau perdu toutes nos ressources. Et on ne peut pas revenir au pays sans rien. En plus, on laisserait beaucoup d'amis ici. Les relations, ça rentre dans les choix de vie. L'amour avec une française ne pourra pas s'arrêter à cause du racisme qui ne veut pas qu'un étranger se marie avec une fille d'ici.

«D'un côté on expulse, et de l'autre on donne des visas pour le travail. Fermez les frontières, expulsez tout le monde et restez entre vous. Quand je n'aime pas quelqu'un, je le lui dis. Mais alors, vous n'aurez pas de commerce, d'économie, pas d'échange ni de solidarité et ne soyez pas fiers d'être le pays des Droits de l'Homme. La France est la porte de l'Europe. Je veux faire mes papiers et si vous ne m'aimez pas, tant pis pour vous, je pourrais bouger. Alors qu'en Algérie, je ne pouvais pas. Je veux juste un bout de papier et je vous laisse tranquille.

19

« Les travaux difficiles, les Français ne veulent pas les faire, ce ne sont que des immigrés (et pas que des maghrébins) qui s'en chargent. En travaillant une journée en intérim dans une entreprise de déchargement, j'ai vu beaucoup de sans-papiers qui y étaient embauchés. Leur vie était posée mais ils bossaient deux fois plus que n'importe qui. J'ai dû arrêter de travailler au black pour rentrer dans la lutte (à l'Hôtel de Nice.) En France, il faut manifester et se lever tôt pour pouvoir manger. J'ai distribué des tracts, manifesté, occupé, car je devais être là pour ne pas ramasser des fruits que je n'avais pas fait pousser. On a rempli de nombreuses fiches avec nos noms, mais ça n'a jamais servi à rien. Seul le mariage a été une solution pour certains.

« «Faites des conneries pour prouver que les Algériens sont des connards. » On te pousse à être violent, voleur, fumeur et alcoolique. La société, comme nous, a besoin de travailler et de remplir les caisses. Fais le travailler si tu veux qu'il dépense. Si on avait du travail, on serait comme tout le monde.

« Laisser crever avec un RDV de 14 mois en demandant des preuves introuvables, alors qu'il peut y avoir danger de mort dans le pays de départ, c'est n'importe quoi. Je ne suis pas une bête, ni une merde. Si j'existe, il faut que j'existe. Je n'aurais jamais volé avant. Quand je l'ai fait, c'était avec stress. J'avais faim, on ne pouvait pas m'arrêter.

Du rêve de
jouissance à
la jouissance
du rêve.

Et ce n'est pas parce qu'il y a des caméras qu'on n'a pas faim. «J'ai le regret, j'ai perdu le goût de la vie. Ça fait plaisir d'avoir rencontré des amis et vu ce que j'ai vu, mais si j'avais su, je serais resté au pays. On a toujours l'impression d'être chez des gens. J'aurais détesté la France avant d'y aller. Les gens du pays qui m'appellent pour me demander un certificat d'hébergement dans l'espoir de pouvoir venir, je leur dis non. Je leur dis que ce n'est pas contre eux mais qu'ils sont bien là-bas, que c'est un conseil. Tu vas faire quoi ici ? La galère, le restau social que tu n'avais jamais accepté de manger chez toi ? J'ai perdu ma santé et mon équilibre. Je suis un squelette maintenant. Là-bas, c'est la honte de fumer ou de boire. Je n'ai jamais fait ni l'un ni l'autre chez moi. Ici, j'ai résisté à la tentation mais beaucoup sont devenus alcooliques tellement ils étaient dépressifs. On faisait notre religion avec sérieux, calme et politesse. Ici, on n'a pas le temps ni les moyens de continuer, donc beaucoup se tournent vers les conneries pour se soulager. On n'arrive même pas à profiter de la fête car en sortant, on peut se faire arrêter et ramener chez soi. Alors on préfère être inconscient discrètement, loin de tout.

Ce n'est pas une question de volonté ; un sans-papiers ne peut rien faire.

Mon parcours est un chemin parmi d'autres. Des gens ont craqué et sont rentrés, d'autres ont fait la «doublette» (ils se sont fait faire des faux papiers.) Moi, j'ai de la chance, je suis en train de m'en sortir. J'ai un CDI et tout le monde dit du bien de moi. Je n'ai plus de raison de voler : je ne veux pas être riche dans ma vie, mais juste la garantir au présent. Il ne faut pas avoir de jalousie. Ce qui est important, c'est d'avoir une famille et d'être au chaud. Je ne vole plus, je paye un loyer, je suis en règle, même si je n'ai pas encore de papiers. Je suis comme un citoyen, je commence à faire ma vie. Moi, je ne connais pas du tout la politique. Je ne cherche pas à la comprendre, je veux juste une vie simple. Je veux sentir que je vis. Juste trouver une petite place. »

20

PLAIDOYER

DES FRONTIÈRES DANS LA TÊTE !

Trop de préjugés cadrent la compréhension du problème des sans-papiers. Sereinement, il est nécessaire de replacer cette situation dans les réalités qui la déterminent au quotidien. Sans quoi jamais un débat sain ne pourra voir le jour, préalable nécessaire à une résolution humaine de ces difficultés.

DE L'IDÉAL AUX RÉALITÉS

La mise en place de frontières visait d'abord à contrôler les marchandises, mais aujourd'hui, les marchandises semblent plus libres que les hommes. Ce processus récent de cloisonnement des sociétés veut se faire passer pour évident et nécessaire. Il est pourtant profondément historique : les balbutiements de la conception de l'Etat moderne, au pouvoir discrétionnaire sur son territoire et sa population, et donc aussi la naissance même de l'idée de frontière (telle que nous l'entendons actuellement), remontent au XVII^{ème} siècle, en opposition aux Empires et à une conception plus extensive de la notion de territoire. Appeler à casser ces barrières ne semble idéaliste que depuis qu'elles ont été acceptées et instituées, c'est à dire à peine au XIX^{ème} siècle avec l'affermissement des États Nations. De même, les sociétés (et tout particulièrement la France) se sont enfermées dans un cadre administratif toujours plus contraignant, et dont l'utilité n'apparaît que ponctuellement. Nous vivons aujourd'hui dramatiquement le paroxysme de cette conception : les marchés s'internationalisent

On nous enferme dans de vastes territoires puis on nous surveille du haut d'une montagne de paperasserie.

tous les jours davantage, alors que les frontières migratoires sont de plus en plus hermétiques ; et on encadre administrativement sans cesse le moindre de nos gestes. Le projet du Pentagone qui a pris le nom de « Terrorism Information Awareness » (le mot de « Terrorism » a remplacé celui de « Total » pour calmer les protestations des défenseurs de la vie privée) en est la démonstration la plus préoccupante : « le projet consiste à collecter une moyenne de 40 pages d'informations sur chacun des 6 milliards d'habitants de la planète et à confier leur traitement à un hyperordinateur. Le Pentagone compte établir la traçabilité complète de chaque individu. » Le président du Arlington Institute, M. John L. Petersen, a déclaré : « il y aura moins de vie privée mais plus de sécurité, nous pourrons anticiper le futur grâce à l'interconnexion de toutes les informations vous concernant. Demain, nous saurons tout de vous. » Être sans-papiers va bientôt devenir un statut privilégié... La vraie libération de tous, sans distinction, résiderait dans l'abolition des frontières et ainsi dans la relativisation de l'utilité des papiers administratifs.

Mais nous sommes aujourd'hui obligés, du fait de l'urgence du problème, de rentrer dans le cadre de

réflexion imposé par l'état actuel de la situation. Une simple constatation : malgré les alternances entre ouverture des frontières et protectionnisme, malgré tous les efforts

de nos dirigeants politiques, gens d'armes qui se plaisent à jouer les chiens dangereux protecteurs de notre propriété collective, jamais le phénomène migratoire n'a cessé. Et si certaines barrières à l'entrée peuvent être explicables, l'ouverture totale des frontières est aujourd'hui aussi impossible que leur fermeture totale. On ne peut nier cet état de fait et les politiques d'immigration ne sont que des variations du degré d'ouverture du pays. Jusqu'en 1945, il n'existe pas de politique d'immigration à proprement parler, mais simplement des mesures prises ponctuellement. Qu'ils soient rentrés clandestinement ou non, qu'ensuite leur situation sur le territoire soit régulière ou non, il y aura toujours des immigrés. Comment décidons-nous de répondre à ceux qui ne correspondent pas aux critères de l'arsenal législatif en place dans notre pays ?

FANTASME ET IMPASSE

Pour l'instant, les gouvernements français successifs ont choisi de faire en sorte qu'on oublie cette situation « embarrassante » et d'empêcher qu'elle ne se perpétue, ce qui revient à essayer de fermer les frontières au maximum (lois Debré, Pasqua, Chevènement) et à ignorer, voire exploiter ceux qui vivent déjà sur le territoire. Cette logique ne peut se comprendre selon une rationalité politique défendable puisque ces lois scélérates ont pour fondation des sentiments xénophobes et haineux.

Les amalgames entre immigrés, français d'origine étrangère ou immigrés en situation irrégulière sont loin d'être combattus par les pouvoirs et les médias. Dès lors, le problème est mal compris et reste exclu des débats publics. Les croyances collectives erronées sont largement relayées pour éluder toute réflexion sur le sujet. On peut ainsi facilement attiser les peurs pour rendre légitimes ses politiques. A l'appui, les statistiques, largement contrôlées par le pouvoir, minorent considérablement le nombre des demandes et minimisent par conséquent l'importance de l'opération de régularisation. La comptabilisation choisie, appelée « évaporation des demandes », consiste à soustraire du nombre de demandes déposées les demandes qui n'ont pas pu être traitées administrativement. Selon leur comptabilisation, 58 % des demandes instruites ont été acceptées ; si on prend en compte l'évaporation des demandes, seuls 35 % des demandes effectivement déposées ont eu une réponse positive.

La similitude de la position des dirigeants successifs, pourtant de différents bords politiques, montre l'impasse dans lequel le pays a choisi de s'engouffrer. Leur fantasme ne peut se réaliser, ils le savent et en jouent : le nombre des irréguliers en France est tel qu'une expulsion généralisée est matériellement impossible et, de toute façon, ne saurait en aucun cas être une solution politique viable. Ainsi, Jean-Pierre Chevènement a souligné avec beaucoup de lucidité, le 12 mai 1998, qu'il n'était pas envisageable de reconduire en quelques mois 70.000 personnes supplémentaires (il a néanmoins fait valoir qu'aucun obstacle physique ne s'opposerait au doublement du nombre de reconduites à la frontière.) D'autant plus que leur présence peut s'avérer utile du fait de leur non-existence légale qui met à disposition de l'économie une main d'œuvre sans aucun pouvoir de revendication, donc sous-payée et aisément exploitable.

**La politique concernant
les sans-papiers n'est
devenue qu'une variable
d'ajustement électoral,**

sans grand enjeu politique pour la plupart des analystes ou des citoyens. De toute façon, pourquoi les politiques chercheraient-ils à améliorer le sort de personnes ne pouvant voter ?

« L'homme a, paraît-il, le devoir d'être heureux. Nous avons décidé d'être heureux en France, avec vous, et sans Debré. Il faut changer la loi pour sortir ce pays de la xénophobie et du racisme. C'est pour une certaine idée de la France que nous sommes-là. » (Ababacar DIOP, ex-porte-parole des sans-papiers, lors d'une manifestation de soutien de 3 000 personnes à Paris, Libération, 06/09/96.)

23

En conséquence de cette absence de politique cohérente, les disparités sont considérables entre les régions, étant donné le pouvoir du préfet en la matière. Les taux variables de régularisation d'un département à l'autre pouvaient bien sûr traduire des différences dans les caractéristiques de la population immigrée, ainsi que dans leur répartition sur le territoire. Mais les différences d'appréciation dans les conditions d'examen des dossiers sont largement à prendre en compte. Ainsi, les trois départements de la Seine-Saint-Denis, de Paris et du Val-de-Marne sont responsables de 86 % de l'évaporation des demandes de l'ensemble du territoire. En tout, 28.858 demandes n'y ont même pas été instruites. La région d'Île-de-France explique à elle seule 89,5 % de la différence au niveau national entre les demandes déposées et les demandes considérées comme recevables.

Une commission d'enquête du Sénat établit cela clairement : « Lors de ses différents déplacements dans les préfectures, la commission d'enquête a pu observer l'indétermination qui résultait nécessairement de cette absence d'instructions [...] Cette situation s'est traduite par des pratiques diverses selon les préfectures et une incohérence majeure dans le fonctionnement administratif. » Et la Commission montre aussi que cette liberté d'interprétation a plutôt joué au détriment des sans-papiers : « sans remettre en cause le caractère sélectif de l'opération, le pourcentage des régularisations aurait pu être supérieur ».

24

Les lois nationales, restrictives au possible, sont complètement déconnectées de la réalité et leur application pose davantage de problèmes tous les jours. Tout cela alimente sans cesse le paradoxe de cette situation : les autorités savent que des personnes vivent irrégulièrement sur notre territoire mais ne peuvent les expulser. Même les archives du Sénat sont claires à ce sujet : « leur présence irrégulière, totalement connue des services, se trouve désormais tolérée. Cette « irrégularité contrôlée » n'incite pas au départ. » les sans-papiers sont devenus des clandestins officiels. Et pour ne pas avoir à les accepter officiellement, on fait en sorte qu'ils n'aient aucune existence dans la société ; on les rend invisibles et anonymes. un seul masque suffit pour dissimuler et la douloureuse réalité de la situation et l'incapacité des dirigeants à y répondre. Cette politique irresponsable débouche sur des situations ubuesques et insensées. L'administration, incarnée par les préfectures, prouve sans cesse l'incohérence de son fonctionnement. A titre d'exemple, « la circulaire spécifie que la charge de la preuve incombe aux demandeurs et que les services apprécient la valeur probante des documents présentés. » En clair, cela revient à demander le justificatif d'une présence clandestine, et les fonctionnaires sont libres de l'accepter ou non. Dans le même désordre d'idée, « l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière ne faisait pas obstacle à l'instruction d'une demande de régularisation. » On donne l'ordre de partir, tout en donnant le droit de demander de rester. Au quotidien, les fonctionnaires des préfectures font souvent preuve de racisme ou de « paperassisme » (coche la case et tais-toi) et participent ainsi à l'inertie de la situation. Comment ne pas appréhender l'incompréhension des sans-papiers face à l'administration française ?

Enfin, les forces de l'ordre ont les mains libres, du fait du silence des médias sur ce sujet. Quand on voit l'ampleur des violences policières en général, on est en droit de s'inquiéter sur le sort de personnes sans existence sociale. Il est trop fréquent de constater le mépris, l'agressivité ou les abus de pouvoir de la police française. La justice ne sait comment appliquer les lois en la matière et n'ose remettre en cause les actions policières irrégulières. le bâton est toujours plus facile à dégainier que la balance à mettre en place.

Les conditions matérielles de vie des sans-papiers sont souvent précaires. Mais à cela s'ajoute le mépris des autorités, le désintérêt de la population ; ils sont totalement ignorés. Ces personnes qui ont quitté leur pays pour venir s'installer en France (ou, d'autant plus, qui y vivent depuis très longtemps) ont choisi ce pays. Elles sont venues y chercher du droit et de la fraternité, de la liberté et des conditions de vie acceptables. Elles n'y ont rien trouvé de cela.

Un réel désir de citoyenneté et une adhésion sincère aux valeurs que la France est censée incarner sont palpables parmi les sans-papiers. Ils ont choisi notre pays pour cela. Et en face, des français se contentant d'une citoyenneté administrative leur refusent le droit de faire vivre cette société, et par là même d'y vivre de façon décente. Leur demande n'est pourtant pas excessive ; ils veulent pouvoir avoir un logement et un travail, ils veulent juste vivre sur notre territoire. À cela nous répondons en les criminalisant, en leur empêchant d'avoir un abri ou un emploi, en les enfonçant dans une précarité intolérable.

Il est nécessaire de clarifier le problème qu'on veut complexifier pour le rendre indiscutable, c'est la base du règne des experts.

N'oublions jamais que les chiffres cachent des humains.

Les sans-papiers sont des hommes, des femmes et des enfants qui n'aspirent qu'à la paix et à la tranquillité et qui, souvent, ont déjà subi des situations dramatiques dans leur pays d'origine. Ils ont décidé de s'engager politiquement, de crier à l'injustice alors que s'affiche ainsi représente pour eux un danger immédiat supplémentaire. En guise de réponse, et comme pour mieux faire comprendre leurs positions sur le sujet, les (ir)responsables politiques criminalisent tout acte de solidarité, l'hébergement même ponctuel d'une personne en situation irrégulière pouvant mener directement en prison (se reporter à la brève relative à la criminalisation de la solidarité, dans la rubrique « historique »).

Cette criminalisation de la solidarité montre bien qu'il ne s'agit plus d'une innocente et prudente recherche d'un équilibre durable mais bien d'une volonté politique de discrimination et d'exclusion. Non seulement un sans-papiers n'a pas la protection qu'il était venu chercher (qu'elle soit d'ordre politique, économique ou directement physique), mais en plus il subit de nouvelles persécutions, on l'humilie violemment ; on lui refuse son droit à la dignité, comme pour lui reprocher d'avoir le culot d'oser prétendre avoir le droit d'espérer en la potentialité de, si vous le permettez, demander à vivre normalement.

UN DÉSIR DE CITOYENNETÉ

2000- Un rapport de la division de la population de l'ONU envisageait un surcroît de migrations internationales comme solution au problème du vieillissement de la population dans les pays riches et notamment en Europe.

POUR LE DIALOGUE ET LA RÉGULARISATION

Actuellement l'urgence est d'ouvrir un large débat sainement posé et écoutant les sans-papiers. Pour refuser d'accepter l'inacceptable, pour empêcher que des personnes venues se réfugier sur notre territoire se voient renvoyées vers leurs drames qu'on ne veut connaître et encore moins dénoncer (la diplomatie est souvent le prétexte pour fermer les yeux sur les crimes des voisins), pour arrêter de

criminaliser les victimes des vrais criminels,

il est urgent de tout faire en faveur de la régularisation immédiate de tous les sans-papiers. Pour tendre vers une justice digne de ce nom, il faut commencer par leur donner la parole, les écouter et échanger au quotidien afin qu'ils trouvent leur place dans une société qui n'en sera qu'enrichie et plus ouverte. Ce n'est pas une réponse en soi, c'est un préalable à la recherche d'une solution viable. Il est évident qu'en l'état, il existera toujours des étrangers en situation irrégulière ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas répondre à ceux qui sont déjà sur notre territoire.

27

Maïssa : « Je suis arrivée en France à l'âge de 3 ans. J'ai vécu en France pendant 15 ans. Mes 7 frères et sœurs sont tous français. À l'âge de 17 ans, je suis partie en Algérie contre mon gré et j'ai été forcée d'y rester. En quittant la France, j'ai tout perdu : mes études, mes amis et ma liberté. J'ai beaucoup souffert de ce départ. Maintenant la plupart de ma famille est ici et moi je voudrais être une nouvelle fois unie avec eux. J'ai tout essayé, mais comme la Préfecture ne veut pas me régulariser, j'ai entamé une grève de la faim. »

À ceux qui pensent qu'une régularisation massive est impossible à appliquer, il est utile de rappeler les précédents en la matière. En France, la première opération de régularisation par circulaire remonte au 29 juillet 1968 mais ne touchait que des catégories limitées de personnes. La « normalisation » du 13 juin 73 concernait les étrangers apportant la preuve d'une année de travail. Cette mesure a bénéficié à 40.000 personnes. Plus tard, la circulaire du 11 août 1981 a permis de régulariser 131.000 personnes sur les 149.000 demandes déposées. L'hypocrisie doit finir : les régularisations sont envisageables quand elles s'insèrent dans une politique d'« immigration de travail », mais dès lors qu'elles n'ont pour motivation qu'une amélioration des conditions de vie de tous sur notre territoire, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas un objectif purement économique, il devient irréaliste et insensé d'oser revendiquer une régularisation massive. Et ces décisions ne sont en rien un particularisme français : même l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou même les Etats-Unis, qui pourtant sont connus pour être

parmi les plus stricts et les plus actifs en la matière, mettent régulièrement en place des vagues de régularisations.

À ceux qui veulent du cas par cas, à commencer par certains sans-papiers, ou qui refusent la régularisation massive par peur de l'excès, il peut être utile de confronter l'exigence d'égalité qui prévaut dans le traitement politique d'une question de société. Comment trier entre ceux qui y auraient droit et ceux qu'on continuerait à ignorer, et comment expliquer l'arbitraire à ces derniers ? Comment hiérarchiser les souffrances ? De plus, une régularisation massive n'est pas une règle de droit mais une mesure d'urgence répondant à une situation ponctuelle. C'est comme si on refusait l'humanitaire en bloc sous le seul prétexte que celui-ci ne répond pas aux problèmes de fond sur le long terme. C'est comme si l'aide humanitaire s'imposait des critères de souffrance et laissait mourir ceux qui n'ont pas de récépissé de torture. Il y a l'urgence, qu'on ne peut ignorer mais dont le traitement ne peut suffire, et la recherche d'une solution durable, qui peut ne pas répondre aux exigences immédiates. Les deux doivent se compléter. La régularisation massive n'est pas une fin en soi ; elle est pourtant nécessaire.

28

C'est comme si l'aide humanitaire [...] laissait mourir ceux qui n'ont pas de récépissé de torture

À ceux qui, apeurés, veulent interpréter cet acte comme un signe trop attractif d'ouverture envers les potentiels nouveaux arrivants, il faut leur rappeler les conditions d'une entreprise aussi délicate qu'une immigration, qui ne se décide pas à partir des « gestes » d'un gouvernement. Quand on décide de partir, on est obligé de connaître les conditions d'entrée dans un pays. Tout le monde est capable, et en premier lieu les immigrants concernés, de faire la différence entre elles et la situation à l'intérieur, entre l'entrée et le séjour.

Et c'est sans parler de l'apport culturel sans cesse à élargir, n'en déplaise aux acharnés d'un conservatisme protectionniste. Si on refuse d'accueillir des personnes de cultures différentes dans notre société, on perd un enrichissement potentiel, là où l'envie de découvrir l'autre aurait permis à chacun de grandir.

Si on se limite à une régularisation massive, le problème reviendra sans cesse. Idéalement, la recherche de solution doit être internationale. Sans concertation internationale, pas de règlement durable de ce problème. Mais, et c'est là qu'on peut déceler les motivations des réponses politiques actuelles, il ne peut y avoir de discussion à ce sujet sans aborder la question des déséquilibres internationaux :

si on désire sereinement
réfléchir à la situation d'un sans-
papiers vivant dans sa rue, on
en vient finalement à contester
l'ordre actuel du monde dans son
ensemble.

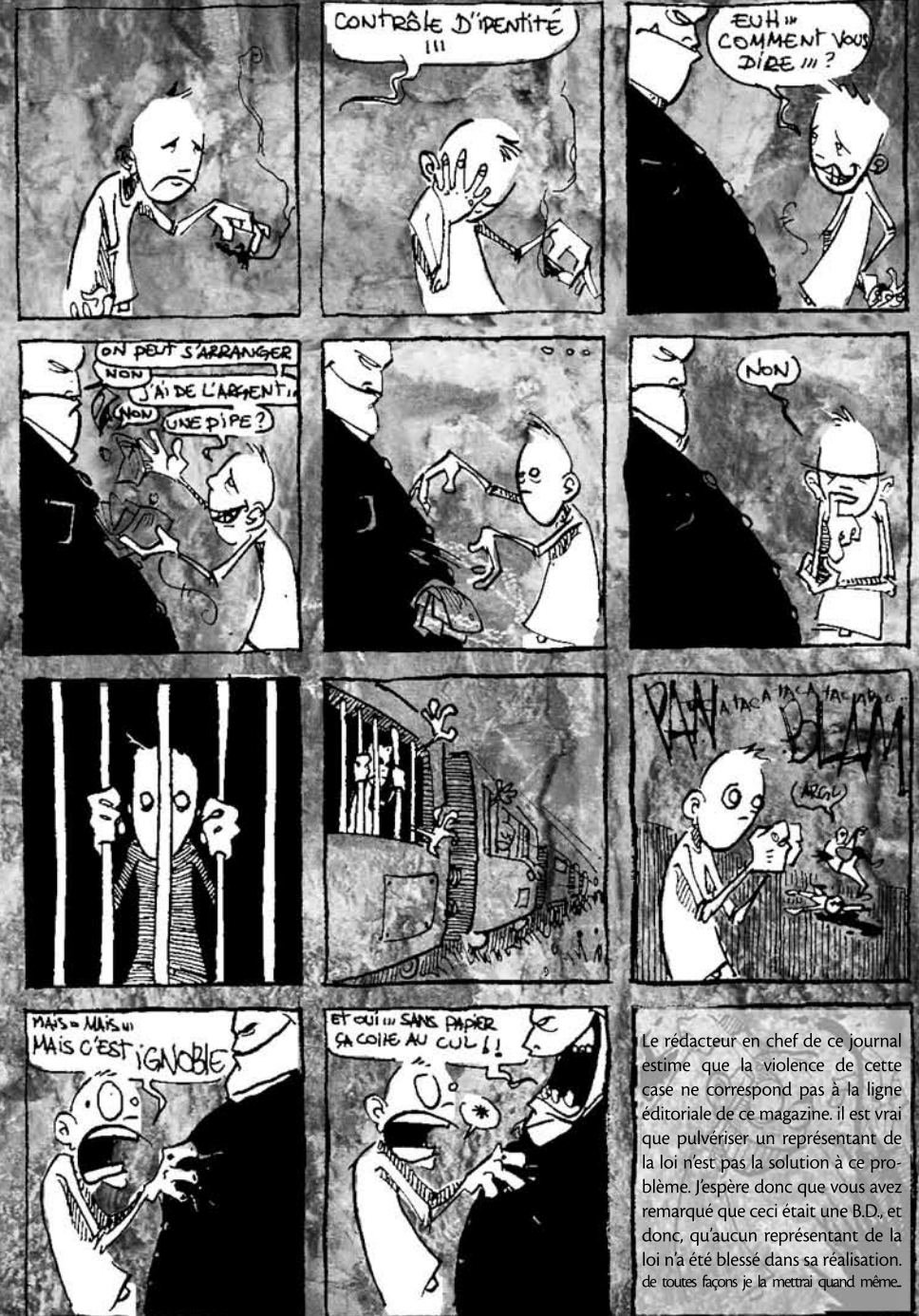
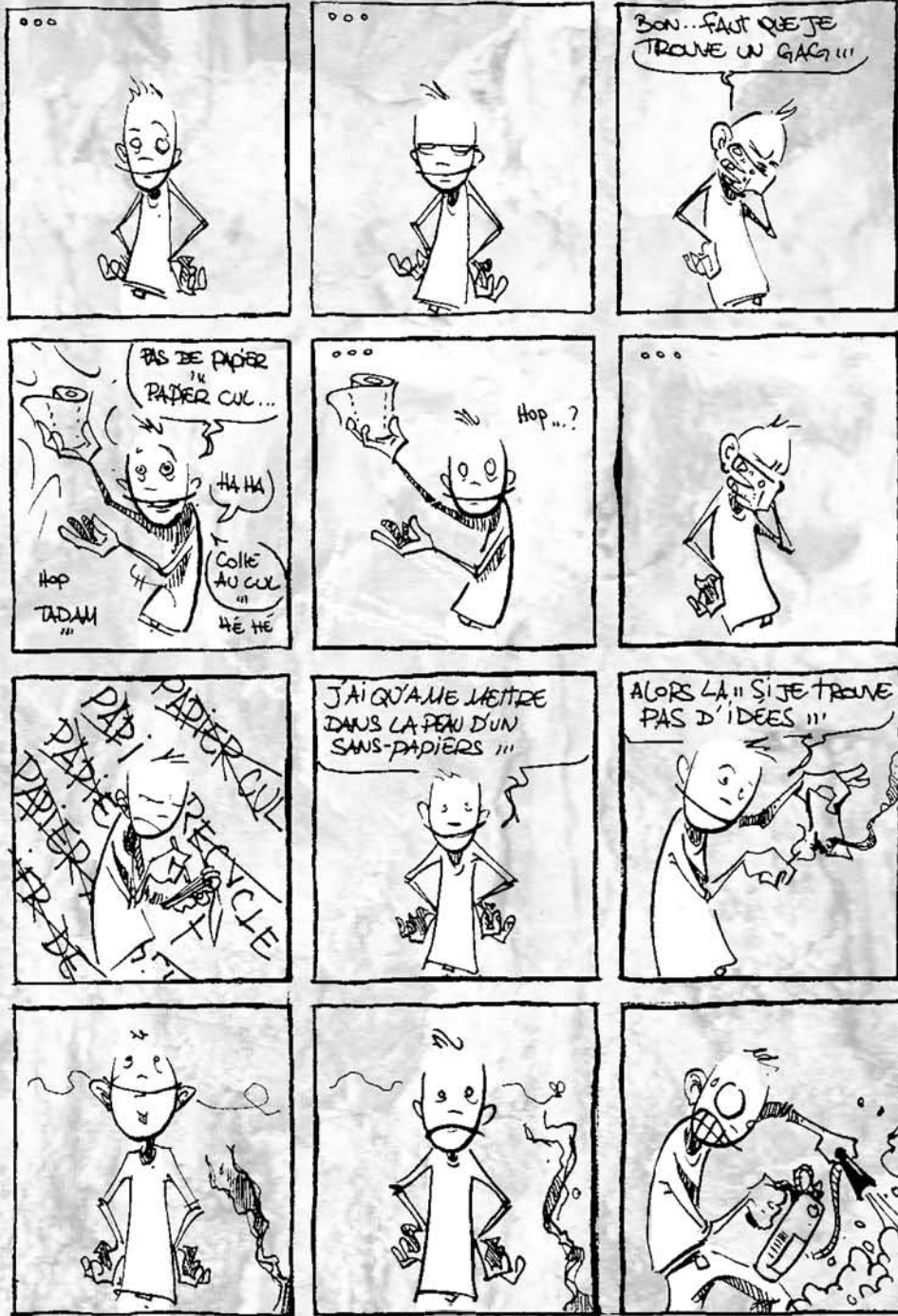
Le problème est donc très profond, ce qui explique le zèle employé pour empêcher de percevoir justement la réalité de cette situation.

T.I.

COMBIEN DE RÉPONSES POUR COMBIEN DE DEMANDES ?

Encore une fois, le manque de données empêche d'appréhender justement l'ampleur du phénomène. Les chiffres les plus récents remontent à 1998 ! Le 12 mai 98, le ministre de l'Intérieur avait précisé à la commission d'enquête du Sénat qu'« aucune instruction ne serait donnée aux préfets pour établir des statistiques spécifiques ».

À la date du 30 avril 1998, le nombre total de demandes de titres de séjours déposées s'est élevé finalement à 179.264 pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les demandes considérées comme recevables s'élèvent à 145.690. Pourtant, les demandes qui ont effectivement fait l'objet d'une décision sont au nombre de 108.684. L'écart entre le nombre de demandes initialement déposées et le nombre de demandes susceptibles de donner lieu à une décision de l'administration est donc considérable puisqu'il atteint 33.574, soit 18.7 % des demandes. Ce phénomène d'« évaporation des demandes » peut sembler avoir des effets paradoxaux, mais ce ne sont qu'une manipulation des chiffres et donc des analyses sur le sujet : le chiffre des demandes déposées cumulées diminue régulièrement, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération ; il était de 167.613 au 31 mars pour atteindre 145.690 le mois suivant. À cela, il faut ajouter l'inertie administrative qui ralentit toute résolution de ces situations. Le traitement des dossiers a pris un retard considérable : 25 % des dossiers n'avaient alors pas encore été examinés. Sur un total de 108.684 décisions prises, le ministère de l'Intérieur annonçait 62.702 décisions favorables et 45.982 décisions négatives : 57.7 % des demandes ont débouché sur une régularisation (35 % si on prend en compte l'évaporation des demandes), et les refus de régularisation s'élèvent à 42.3 % (65 % en considérant la non-instruction comme un refus.) Le total cumulé des départs effectifs s'élevait à 194 personnes, soit 0.4 % du total des refus de régularisation.



Le rédacteur en chef de ce journal estime que la violence de cette case ne correspond pas à la ligne éditoriale de ce magazine. Il est vrai que pulvériser un représentant de la loi n'est pas la solution à ce problème. J'espère donc que vous avez remarqué que ceci était une B.D., et donc, qu'aucun représentant de la loi n'a été blessé dans sa réalisation. de toutes façons je la mettrai quand même.

Histoires de s'en rappeler
Il y a maintenant huit ans émergeait
une nouvelle conscience dans
notre société. Des personnes se
sont levées, refusant le sort qu'on
leur imposait, et ont posé une
question dramatique qui reste
toujours sans réponse dans les
faits contemporains. Des premières
occupations de Saint-Ambroise et
Saint-Bernard à la campagne contre
la double peine, portrait historique
d'une lutte sans précédent.

LES ACTES FONDATEURS

De grandes mobilisations ont eu lieu dès 1972, mais le mouvement qui continue actuellement est vraiment né il y a huit ans.

Le 18 mars 1996 quelques familles de sans-papiers sortent de l'ombre et occupent l'église de Saint-Ambroise.

Tout va ensuite aller très vite : le 6 avril est constitué le collège des médiateurs; le 10, l'ensemble des militants s'installe rue Pajol et cinq représentants sont déjà reçus au cabinet du Premier Ministre, puis par le Directeur général de la Police. Le 2 mai, la première grève de la faim est entamée par 43 hommes et 13 femmes, parmi les Africains de Pajol. Le 3 juin la Coordination nationale est mise en place. Après des conférences de presse et plusieurs manifestations, la mairie du 18ème est occupée le 25 juin. Le lendemain, le ministère de l'Intérieur communique les résultats de la médiation : seuls 22 des 205 sans-papiers de Saint-Ambroise seront régularisés temporairement (en recevant une carte de séjour valable un an.) Les autres ont un mois pour quitter le territoire.

Le 28 juin 96, une partie des Africains de Pajol occupent l'église Saint-Bernard-de-la-Chapelle. Dans le 13ème arrondissement, une grève de la faim est entamée à l'église Saint-Hippolyte le 1er juillet ; cinq jours après, dix Africains en commencent une autre à Saint-Bernard. Le lundi 12 août 1996, quatre cars de CRS se garent près de l'église : les grévistes de la faim sont séparés et hospitalisés de force. Des volontaires les remplacent mais en vain car, sans s'être donné le mot, aucun n'a accepté de se rendre et chacun est parti par ses propres moyens des différents hôpitaux (alors qu'ils attaquaient leur 39ème jour de jeûne) pour rejoindre Saint-Bernard. La force d'un tel acte a suscité un grand engouement et le 16 août, une impressionnante veillée de solidarité a lieu à Saint-Bernard. Le 23 août, l'église Saint-Bernard est violemment évacuée à 7 heures 30, par 1000 à 1500 policiers armés, pour trois cents Africains qui avaient comme mot d'ordre de ne pas résister. Les images des coups de haches dans la porte, suivis de l'utilisation de gaz, marquent alors les esprits. À 18 heures, une manifestation de protestation rassemble entre 10 000 et 20 000 personnes. Mais au moment de se séparer, plusieurs milliers de manifestants continuent spontanément en direction du centre de rétention aux cris de « libérons les sans-papiers ! » et forment une étrange colonne qui a marché pendant cinq kilomètres à travers bois, pour tomber face à un grand nombre de forces de l'ordre. Des affrontements ont lieu. À 1 heure du matin, il restait encore 500 manifestants en prise avec les CRS.

En cinq mois, un problème méconnu est arrivé sur le devant de la scène politique grâce à des formes nouvelles d'engagement. Les structures encadrant la lutte (et qui ont subsisté jusqu'à aujourd'hui) ont déjà toutes été mises en place, et des personnes ne faisant pas partie des circuits militants traditionnels ont réussi à acquérir une visibilité médiatique et un soutien de la population. Agissant en tant qu'humains et non plus en tant que militants, ces sans-papiers ont su créer un impact dans les cœurs. La beauté de certains gestes simples mais profondément révolutionnaires vaut parfois plus que de longs discours déjà entendus. Beaucoup vivaient alors leur première expérience d'engagement politique.

Suite à ces événements, un réel intérêt s'est répandu parmi la population et le mouvement s'est renforcé. Des collectifs se créent dans toute la France. Même un écho touche l'étranger, au Canada et dans toute l'Europe. Les actions continuent, comme les grèves de la faim qui sont de plus en plus longues (68 jours à Lille en janvier 98 pour ne citer qu'une des plus dures.) Les occupations s'enchaînent: UNESCO, sièges du MDC et du PS, églises et cathédrales, Mosquée de Paris, Société des gens de lettre, locaux de France 2, Bourse du Travail.

Mais parallèlement à ces actions qui sont devenues de réelles signatures de la lutte des sans-papiers, d'autres initiatives originales foisonnent : de nombreux films, des livres, un CD, des expositions de photos et de peintures portent sur ce sujet. Du 28 juin au 7 juillet 97, à Kassel, une des plus grandes manifestations d'art contemporain du monde, Documenta X, ouvre ses portes aux sans-papiers. Le groupe « Au-delà de la frontière » dont la devise est « personne n'est illégal » crée avec les sans-papiers de Saint-Bernard dix jours de cyber-manif totale. Un spectacle de théâtre et de percussions tourne durant le festival d'Avignon, et Mnouchkine réalise une création théâtrale sur les sans-papiers. Des « caravanes de sans-papiers » sont régulièrement organisées et sillonnent la France, et de grandes marches s'improvisent. Par exemple, le jour de l'abolition des privilèges (le 4 août de l'année 97), Ababacar Diop, ex-porte parole des « Saint-Bernard », entame avec sa femme et sa fille une marche Avignon/Paris. Ils vont parcourir 800 Km à pied en une vingtaine de jours pour arriver le jour de l'anniversaire de l'assaut policier sur Saint-Bernard. Ababacar rejoint cette commémoration déguisé d'un masque colonial et d'une hache ! Un voyage-étapes avait aussi eu lieu en novembre 96 de Marignane à Villefranche-sur-Saône. À cette occasion, des sans-papiers ont participé à une commémoration de la mort des tirailleurs puis déposé symboliquement une gerbe de fleurs pour l'Armistice.

La beauté de certains gestes simples [...] vaut parfois plus que de longs discours déjà entendus.

**L'ÉMERGENCE D'UNE
CONSCIENCE ET
L'ÉLAN PARTAGÉ**

Les banquets républicains sont récurrents dans les locaux de la rue Pajol. Des parrainages officiels s'effectuent dans différentes mairies afin de concrétiser, par la remise d'une carte de parrainage, la solidarité active entre citoyens et sans-papiers. Ababacar, via l'association Terrou qu'il a créée, a lancé les « charters de l'amitié » pour favoriser les échanges entre les cultures. Les idées s'échangent et les initiatives s'enrichissent les unes des autres. Un site Internet des sans-papiers est créé en janvier 98. Un immeuble investi est renommé « Maison des ensembles » et propose une formation, un accès à Internet et toutes sortes de soutiens alternatifs et originaux. Cette lutte a suscité un formidable élan général et a su s'organiser sans tomber dans les écueils habituels de la bureaucratisation. Dans une volonté partagée de construire avec humanité,

l'autonomie de chacun côtoyait l'écoute respective.

Logiquement, une telle mobilisation artistico-politique a suscité un vif intérêt. Que ce soit par des pétitions, par une présence directe ou des déclarations indépendantes, le mouvement peut désormais se targuer de multiples soutiens prestigieux et hétérogènes, de Bertrand Tavernier à la Fonky Family en passant par Pierre Bourdieu, Danielle Mitterrand ou encore Enki Bilal.

Au départ, seules quelques personnes en situation irrégulière demandaient des papiers pour eux-mêmes. Puis, la régularisation de tous les sans-papiers devint la revendication première. Et au fur et à mesure du mouvement, les discours se politisent plus clairement : de critiques vagues contre le gouvernement, on en est venu à tout faire pour empêcher le projet de loi Debré d'aggraver la situation qu'avait créé Pasqua. Et, pour une fois, l'histoire s'est répétée : on en est venu à tout faire pour empêcher le projet de loi Chevènement d'aggraver la situation qu'avaient créée Pasqua et Debré. Enfin, a été demandée l'abrogation pure et simple de ces trois lois scélérates, accompagnée d'une régularisation massive. Mais au-delà de la régularisation des sans-papiers, de nouvelles questions ont peu à peu émergé :

êtes-vous d'accord pour vivre dans une France où les droits fondamentaux de l'être humain sont bafoués ?

Êtes-vous d'accord pour vivre dans une France où les libertés démocratiques ne sont pas respectées ?

LA RÉPRESSION EN MARCHÉ

Ils ont les
mains et les pieds
liés. Dans l'avion,
trois d'entre eux
sont chloroformés,
et renvoyés vers
Bamako.

Mais les dirigeants successifs ne l'entendaient pas de la même manière. Des petites victoires ont bien pu s'arracher, mais au prix de luttes acharnées. Pour exemple, le 10 janvier 97, cinq ex-grévistes de Saint-Bernard arrêtés la veille sont conduits à Roissy pour être expulsés vers Bamako. Ils ont les mains et les pieds liés. Dans l'avion, trois d'entre eux sont chloroformés, et renvoyés vers Bamako. Mais les deux autres se sont débattus avant d'avoir pu être endormis, et le commandant de bord a refusé de les embarquer (une vingtaine de soutiens avait pu se rendre à temps à l'aéroport.) Ils ont été libérés dans la soirée. Cela peut sembler une victoire dérisoire, surtout quand trois autres se sont fait expulser. Pourtant, les rares fois où la ténacité gagne sur la force et le pouvoir ne doivent pas être oubliés. Mais il ne faut pas se leurrer, ces histoires relèvent du cas particulier; elles ont un caractère profondément exceptionnel.

Le pouvoir effectif est entre d'autres mains. Et il ne faut pas croire que le changement de majorité ait changé quoi que ce soit. Les gouvernements se succèdent et se ressemblent. La vie de ces oubliés est devenue une simple

ATTENTION

variable d'ajustement électoral, et l'absence systématique de débat en assemblée pour l'adoption de lois sur ces questions le prouve. On raffe un peu à gauche en mimant le dialogue, puis on vole à coups de bâton quelques voix à sa droite en fronçant les sourcils. Jean-Louis Debré, Jean-Pierre Chevènement, puis Nicolas Sarkozy : personne n'a jamais cherché une issue viable à ce problème. Seuls les ravalements de façade sont de rigueur, mais en faisant très attention à n'abîmer ni les fondations ni les murs porteurs. Le 28 avril 97, Debré déclare (cela restera dans les mémoires sous le nom de « Frigidaire de Debré ») :

« Est-ce que vous acceptez que des étrangers viennent chez vous, s'installent chez vous ouvrent votre Frigidaire, se servent? Non, bien naturellement... »

Et si à cela vous rajoutez le bruit et l'odeur, toute la vision politique du traitement des personnes en situation irrégulière en France est résumée. Debré, sur l'ensemble de son mandat, aura organisé l'envoi d'une quarantaine de charters.

Pourtant, le 3 juillet 97, la commission nationale consultative des droits de l'homme adopte un avis qui inverse complètement l'esprit de la législation sur les étrangers : la possibilité de circuler librement est un droit, de même que celle de mener une vie familiale normale et de rechercher des moyens convenables d'existence. Cela fait naître des espoirs, qui se révéleront vains. En effet, Chevènement va dramatiquement prouver que cette commission n'est que consultative : son projet de loi entérine purement et simplement quelques-unes des avancées les plus xénophobes de la loi Debré.

Debré, satisfait du travail de la gauche, déclare : « je me réjouis de voir le Parti Socialiste revenir sur ses engagements. » L'ensemble des personnes concernées est abasourdi, consterné. Chevènement, devenu complètement sénile, accuse les défenseurs des sans-papiers d'être « à la solde des trafiquants de main d'oeuvre clandestine » ! Le 13 avril 99, une note confidentielle (téléclassé « confidentiel diplomatie ») envoyé à tous les consulats européens du ministère des affaires étrangères) confirme que les réfugiés kosovars ne sont pas près de recevoir des visas pour la France, contrairement aux déclarations du Premier Ministre : le gouvernement Jospin est clairement en dessous de tout.

37

Et la police de s'appliquer à faire du zèle dans l'illogisme et l'inhumanité. Par paquets ou individuellement, les sans-papiers n'en finissent pas de subir au quotidien des violences plus que dégradantes et des humiliations publiques. Pour exemple, Moshen Sliti, d'origine tunisienne, vivait en France depuis 19 ans. Il avait deux enfants français et possédait une carte de résident valable jusqu'en 2006. Pour un délit quelconque, le gouvernement français l'a mis sous le coup de la double peine, et voulait l'expulser de France. Malade des reins, il a eu des « convulsions » (selon le préfet) pendant sa rétention mais n'a été conduit à l'hôpital que plusieurs heures après ses malaises. À 14h40, Moshen est mort.

De même, le 1er décembre 96, un centre de rétention « sauvage » est découvert au port de Gennevilliers, utilisé en secret depuis 1994!

Les exemples s'enchaînent froidement, sans jamais laisser le temps ni d'appréhender intérieurement la douloureuse réalité d'un seul de ces cas, ni de constater l'irrégularité de ces abus de pouvoir.

_ J'attrape le passage d'une fumée légère, dernier reste d'un éternel incendie, et me fonds dans sa texture. Vers le haut, dans tous les sens. Je ne suis plus et je ressens. Je ne vois plus les invasions quotidiennes, flottant. La liberté ne veut rien dire si on n'a jamais volé. C'est si prenant, le vide. Je caresse les murs râpeux avec tendresse, car ils n'existent pas ; l'apesantissement de la souffrance. Le temps qui défile devient jouissif, l'espace caduque. C'est beau quand on est aveugle.

Et ces situations ne sont l'apanage ni de Paris (ni même de la France) ni de cette époque. À Lyon récemment, Haïssa s'est fait expulser vers l'Algérie, où il était directement en danger de mort, d'une manière on ne peut plus sarcastique : la justice retarde son jugement de deux heures, Haïssa est expulsé, et dès son arrivée à Alger, le verdict tombe : il a été libéré. N'y aurait-il pas là un petit problème de chronologie ? Cela montre bien que, face à ce genre de problème, la justice n'ose remettre en cause les abus des forces de police mais ne sait comment interpréter des lois inapplicables, si ce n'est en aggravant leurs inepties. Du fait de ces irrationalités ridiculisant Kafka, un nombre important d'expulsions a séparé des familles illégalement, et ce sur décision de justice! Et l'irrégularité de beaucoup d'opérations de police a été ignorée.

Madjiguène Cissé, ex-porte-parole des « Saint-Bernard » se fait interpellé le 24 août 96. Après avoir affronté, entièrement nue, les quolibets de six femmes de la police sous les yeux de sa fille (« ah, elle ne dit plus rien, la porte-parole, elle ne l'a plus son portable » : une étrangère ne pouvait, à peine descendue de l'arbre, arborer le symbole de la modernité), elle a été immédiatement traduite en justice, alors même qu'elle disposait d'un titre de séjour valable. Elle est ressortie du tribunal avec un casier judiciaire et deux mois de sursis, toujours sans-papiers mais aussi sans interdiction du territoire ! Suite du feuilleton le 22 janvier 97, le parquet ayant fait appel : ses deux mois avec sursis sont confirmés, mais ils sont accompagnés cette fois d'une interdiction du territoire français de trois ans. En toute innocence, on peut se demander face à cet imbroglio s'il est possible de faire du sursis à l'étranger ? Une fois l'arsenal répressif décrit, on comprend mieux pourquoi même des actions aussi fortes que celles des sans-papiers n'aient pu aboutir que sur peu de choses concrètes. Travailler au cas par cas était un moyen de diviser un mouvement collectif.

38

LA DÉPRESSION EN MARCHÉ?

Adil : «Je suis marocain, je suis en France depuis 1 an et trois mois. Si je suis venu en France parce que mon père habite ici depuis 1970. Il a travaillé 22 ans pour la France, il a été victime d'un accident du travail qui ne lui permet plus de travailler. Je veux rester ici pour pouvoir aider mon père qui est malade et ma famille au Maroc.»

La détermination des personnes engagées dans cette lutte n'est en rien entamée par ces volontés de blocage du gouvernement, des préfectures, de la police ou de la justice. Mais en conséquence de cette crispation, le même message est répété obstinément et le traitement médiatique est de plus en plus détaché des réalités humaines. L'opinion, qui se sent peu concernée, se lasse et l'intérêt que représente cette situation dramatique dans le débat public diminue.

afin de clore ce cercle de l'indifférence, les journalistes s'adaptent au marché de l'audience qu'ils ont eux-mêmes conditionné.

Et ainsi de suite jusqu'à la disparition médiatique du problème des sans-papiers. Par un processus collectif dans lequel les responsabilités s'autodéterminent les unes les autres, et sont différemment conscientes ou assumées, les Français en sont venus à accepter, puisque désormais ils savaient, un état de fait indigne et injuste. Les scutiens très médiatisés se sont fait de moins en moins présents, peut-être au profit d'un engagement plus durable. Et il serait indécent de cacher tous les soutiens désintéressés et anonymes derrière la poignée de personnalités attirant inmanquablement les objectifs des caméras. Ils sont présents au quotidien et, généralement, le font uniquement en leur nom propre. Ce sont souvent les plus discrets qui sont les plus utiles. Mais le désarroi des sans-papiers déteint évidemment sur la détermination des soutiens. Avec rage, on continue d'agir tout en sachant que cela est vain, poussé par une sorte d'obligation morale. Face à une dépression collective désabusée, qui touche autant les sans-papiers que ceux qui les soutiennent, les actes politiquement vains deviennent des bouffées d'espoir. Et la simple présence n'est pas humainement vaine.

En fait, la lutte des sans-papiers a eu davantage de répercussions à l'étranger et particulièrement en Europe. Tenter de mettre en place une lutte à l'échelle continentale est profondément censé et logique, sachant le pouvoir croissant de l'Union européenne sur les questions relatives à l'immigration. Depuis le Traité d'Amsterdam de 1999,

des journées d'actions européennes sont organisées et des caravanes sillonnent désormais tout l'espace Schengen.

La lutte continue quand même en France, mais sans le formidable élan de l'éclosion. Les jours de lutte passent et se ressemblent tristement. En province, on se sent encore plus isolé et fragile : le traitement au cas par cas y est encore plus répandu et les soutiens sont rares. Cela est la conséquence du dangereux et malhonnête centralisme médiatique, qui ne relaie que les actions parisiennes. Les appels à la manifestation ou aux différentes actions sont souvent accompagnés d'un « comme d'habitude » révélateur, à l'image des picketing hebdomadaires devant les préfectures. Les occupations, de plus en plus courtes du fait de la violence systématique des expulsions, restent un des meilleurs moyens d'attirer les regards. Elles ne durent parfois plus qu'une seule journée. Les grèves de la faim perdent de leur effet de pression du fait de l'accroissement de leur nombre. En conséquence, elles durent davantage afin de marquer les esprits, et ce au détriment de la santé des grévistes.

Les initiatives sont davantage dispersées, et les actions peuvent moins profiter d'un effet de nouveauté. Ce qui n'empêche pas certaines réalisations de revêtir un caractère profondément original et réfléchi, à l'image de « Just Watch », projet sur la représentation des sans-papiers dans les médias électroniques, ou de la très médiatique campagne contre la double peine. Celle-ci a eu un écho retentissant mais ponctuel. Elle ne se focalisait volontairement que sur un pan du problème, l'injustice d'une loi, qui devrait d'ailleurs se nommer triple peine sachant les dangers auxquels les sans-papiers sont souvent confrontés après leurs expulsions.

Signe des temps, les commémorations d'actions déjà réalisées se multiplient. Ainsi, les charters de l'amitié d'Ababacar (cette initiative est en pleine expansion à cette époque) atterrissent souvent à des dates symboliques. Tous les actes fondateurs ont leur commémoration annuelle. On parle de « Saint-Bernard an IV ».

Le grand meeting de la coordination nationale du 24 juin 99 choisit le thème « Sans-papiers, ce n'est pas fini ! ». On ne peut être plus clair sur les sentiments alors dominants. Le 5 juin 99, la grande marche nationale des sans-papiers n'arrive à réunir que 500 personnes.

LASSITUDE DE L'OUBLI

Madjiguène Cissé, après s'être farouchement battue pendant plusieurs années, décide le 25 juin 2000 de rentrer au Sénégal. À partir de sa condamnation, elle ne sera restée en France que le temps de son interdiction du territoire... Après avoir voué quatre années de sa vie à demander des papiers français, elle a préféré, déçue, lassée ou découragée (?), retourner dans son pays natal.

Membre du collectif des sans-papiers de Toulouse, Bogdan Wszedybil vivait en France depuis plus de dix ans. Devant l'obstination de la Préfecture de Haute-Garonne à lui refuser sa régularisation en lui réclamant des preuves absurdes de sa présence, il a perdu espoir et a décidé, à 46 ans, de mettre fin à ses jours le vendredi 30 juillet 1999.



AUJOURD'HUI, UNE RADICALISATION DES POSITIONS

Il est acquis que la société française est aujourd'hui largement radicalisée. La droite dure, actuellement au pouvoir, voit dans les électeurs du Front National (qui leur ont offert une légitimité indirecte de 82 %) une frange de la société à conquérir. Pour ce faire, ils ne reculent devant aucune barbarie. Et comme d'habitude, les sans-papiers sont les premiers à en faire les frais. Lorsque le changement de majorité a eu lieu, de nombreux responsables politiques de gauche ont conseillé aux sans-papiers de Lyon de « se disperser dans la nature ». Cette ineptie pour des personnes en lutte depuis six ans n'en est pas moins révélatrice d'un nouveau tournant encore davantage réactionnaire.

Dans une vision plus globale, nous assistons à une évolution dangereuse de l'ordre mondial, oppressant toujours plus efficacement. Face à cela, les mobilisations s'affermissent. Mais elles sont soit ponctuelles (à l'image de tous les rassemblements alter mondialistes comme celui du Larzac 2003), soit corporatistes. La gestion du pays par Sarkozy n'a fait réagir qu'à partir du moment où elle touchait des intérêts de castes.

Mais il est utile de rappeler à ces corporations que les sans-papiers, exclus de toute catégorie sociale, sont aux premières places de la répression et sont donc de toutes les luttes.

ils agissent désormais au coté de multiples rôleurs politiques perplexes.

Cela est logique étant donné que toutes les revendications actuelles les concernent directement. Il est plus surprenant de constater que rares sont les teuffers, les intermittents, les enseignants ou les urgentistes (...) qui les soutiennent. Comme si nous vivions dans un entonnoir, tous à nous battre pour avoir le plus de place possible autour de l'entrée la plus large, sans s'apercevoir que là où ça se resserre, beaucoup de personnes subissent davantage. La non-réciprocité des solidarités, alors même qu'elle serait plus compréhensible si elle était inversée, empêche de véhiculer un discours cohérent sur l'ensemble. Il est temps de renverser l'entonnoir afin que toutes les personnes aspirant à un changement social travaillent ensemble et non chacun selon les intérêts de son groupe. À Lyon, les difficultés personnelles et sociales ont tué le collectif 69, aujourd'hui inexistant. Chacun doit désormais se débrouiller seul. Romain Binazon, porte-parole de la Coordination nationale des sans-papiers (CNSP), évoque « une lutte très longue qui naturellement connaît des hauts et des bas. Peut-être aussi que les attaques généralisées contre la retraite, les acquis sociaux, etc., ont dispersés les soutiens. » Mais cela n'empêche pas la mobilisation des sans-papiers de continuer, à l'image de la récente campagne contre la double-peine ou des actions des différents collectifs encore actifs.

43

UNE SITUATION QUI DURE EST UNE SITUATION QUI EMPIRE

Cette lutte est récente. Elle est surtout trop peu relayée. La difficulté de trouver des données vérifiées montre bien l'absence d'une réflexion cohérente et partagée sur ce sujet. Aussi,

les exemples cités ici n'ont pas plus de valeurs que ceux qui n'y sont pas. Ce mouvement est une fourmière d'initiatives,

parfois totalement inconnues. L'histoire de cette lutte se fait vraiment au jour le jour. À Lyon, l'an dernier, des sans-papiers ont commencé une « grève de fin » comme ils disent si justement, mais sans prévenir personne ! Les propres amis de ces personnes ont appris l'existence de leur grève une semaine après qu'elle ait commencé. Cette nouvelle manière de lutter, initiée à Lille et désormais en expansion, permet d'éviter les expulsions, trop aisées en début de jeun, et d'attirer les regards sur une situation directement préoccupante.

Et les syndicats et partis politiques de réfléchir à la portée de ces formes de lutte non médiatisée, qui en sont souvent d'autant plus originales et alertantes. Durant l'été 2001, les sans-papiers lyonnais ont occupé le Musée d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. Cette action revêtait une portée symbolique considérable. Devant l'entrée, une banderole : « musée de la résistance à la déportation ». Après huit ans de lutte et d'investissement total, la situation générale, en dehors des situations particulières qui ont parfois pu s'améliorer grâce à cette mobilisation, n'a fait que s'empirer.

Mais il ne faut pas oublier que les sans-papiers qui osent s'engager et revendiquer prennent un risque considérable.

Les sans-papiers en lutte ne sont que la partie visible de l'iceberg. La grande partie de l'iceberg est encore plus froide et a profondément la tête sous l'eau elle touche même le fond.

De la même manière, par méconnaissance, par peur de se signaler (ou encore du fait de dates d'entrées non correspondantes aux critères imposés), beaucoup de sans-papiers n'osent même pas faire une demande de régularisation en préfecture.

Au regard de ce rapide historique non exhaustif, il est clair que les sans-papiers sont écoutés quand, à leur côté, des soutiens font acte de présence et ainsi de solidarité. Le moyen pour eux de faire aboutir leurs aspirations est de trouver des soutiens. Et le moyen pour les Français de garder une certaine dignité, de faire vivre effectivement les valeurs fondatrices de notre société, est de les soutenir, humainement. D'autant plus quand on sait qu'une situation qui perdure est, pour les sans-papiers, une situation qui empire, nous devons avoir conscience que ne rien faire c'est laisser encore davantage couler l'iceberg. T.I.

44

Ses anciens repères l'handicapent ; il doit oublier. Tout lui paraît contraintes et futilités. Obligation du creux et creux de l'obligation. Chaque acte bénin suppose (impose) une complexité irréaliste alliée aux injustices. Il lui semble que l'extase simple, le plaisir de sentir, la béatitude benoîte s'oublie un peu plus chaque jour dans une abstraction administrative utilitariste. L'inutilité est essentielle à sa vie.

Il passe de bulle en bulle sans agripper le réel, soumis au temps. La société est une infinité de bulles, qui peuvent se recouper, mais qui jamais ne communiquent entre elles. De l'intérieur d'une bulle, la vision est déformée par la mince couche liquide. L'autre est faux, voire affreux, le Tout est invisible ; on ne connaît bien que sa propre sphère de vie.

Et lui, il veut les faire exploser, ces bulles. Dépasser ces frontières imaginées comme première étape de la reconquête de la plénitude. Mais une bulle transforme aussi le son et chaque monde entend un appel différent. Bien qu'il ait conscience que son engagement est vain et dérisoire, inutile, il s'époumone et cogne contre les bulles. Car il faut le faire. Ou, plutôt, car on ne peut pas ne pas le faire.

La région d'Île-de-France se classe nettement en tête des régions françaises pour le nombre de demandes de régularisation : avec 126.496 demandes, elle représente à elle seule 70.6 % du total. Au niveau départemental, Paris occupe la première place avec 46.050 demandes (25.7 % du total), suivi de la Seine-Saint-Denis (39.003 demandes, soit 21.8 % du total), des Bouches-du-Rhône (13.410, 7.5 %), du Val-de-Marne (12.631, 7 %), des Hauts-de-Seine (10.693, 6 %), du Val d'Oise (6.811, 3.8 %), de l'Essonne (5.595, 3.1 %) et des Alpes-Maritimes (5.341, 3.0 %). Ces 8 départements concentrent à eux seuls 139.534 demandes, soit 77.8 % du total des demandes. Tous les autres départements connaissent un nombre de demandes inférieur à 3.000. Beaucoup de départements se caractérisent par une quasi-absence de demandes (2 dans le Cantal, 3 en Lozère.)

RÉPARTITION

LE GOUVERNEMENT S'APPRÊTE À SUPPRIMER LA PROTECTION MALADIE ET L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES SANS PAPIERS

Dans sa présentation du projet de loi de finances 2004, le Ministère des affaires sociales, de l'emploi et de la solidarité (sic) proposait une « réforme d'ensemble » de l'aide médicale de Etat (AME) sous couvert d'efficacité, de maîtrise des coûts et d'équilibre. Cette réforme va beaucoup plus loin que les mesures proposées au début 2003, qui avaient été ajournées face à la forte opposition. Après avoir fait voter par le Parlement de nouvelles mesures portant atteinte à l'AME fin 2003, le gouvernement veut désormais mettre en oeuvre des décrets d'application et circulaires qui risquent de rendre impossible l'accès aux soins des étrangers sans titre de séjour.

Les évolutions récentes du droit et d'asile et de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers au niveau national, en France comme chez nos voisins européens, aussi bien qu'au niveau communautaire ne laissent guère d'espoir. Des charters collectifs aux camps pour étrangers, en passant par la politique communautaire à l'œuvre depuis le sommet d'Amsterdam en 1999, une Europe forteresse se construit sur le rejet et la criminalisation de l'étranger. L'Union Européenne a conclu un accord politique sur les charters qui lui permet dorénavant d'expulser en masse des ressortissants d'un même Etat arrêtés dans différents pays membres de l'Union, dans un appareil réquisitionné pour cette tâche et donc loin du regard parfois réprobateur du touriste moyen. Bientôt, nos dirigeants n'auront même plus à se donner la peine de mettre en place de tels convois, puisque tout sera fait pour qu'aucun migrant sans visa ne parvienne à pénétrer en Europe, ce qui est, par définition, le cas de tous les réfugiés ou presque. Des « centres de transit » ou « portails d'immigration » vont être en effet installés sur les frontières extérieures de l'Europe afin d'y traiter les demandes d'asile des exilés. La Grande Bretagne, qui avait proposé la création de ces camps pour étrangers en juin 2003 avait fait un tollé au sein de l'Union mais cette proposition a été relancée cet été suite à l'affaire du Cap Anamur, du nom d'une ONG allemande qui avait recueilli à son bord 37 soudanais perdus en mer sur un bateau pneumatique. Les autorités

italiennes ont refusé de laisser le paquebot accoster en mettant en doute la nationalité des passagers (la crise au Darfour était alors au cœur de l'actualité) puis en niant l'état d'urgence. Elles ont également tenté de rejeter la responsabilité de l'accueil des soudanais sur l'Allemagne, qui ne voulait pas non plus entendre parler. Au bout de trente jours en mer, le Cap Anamur a finalement pu accoster à Lampedusa où les soudanais ont reçu un minimum de soins avant d'être aussitôt expulsés et où les responsables de l'ONG ont été inculpés pour aide à l'entrée irrégulière sur le territoire. L'épilogue officiel de cette histoire est tout autre : le 12 août, les ministres de l'intérieur italien et allemand proposent la création prochaine des camps aux frontières de l'Europe, pour « éviter des drames humains » comme celui vécu par ces soudanais et tant d'autres, dont il ne reste parfois que les dépouilles misérables que la mer charrie sur les côtes de notre forteresse. Pour assurer l'intendance de ces camps, l'Europe s'en remettra à des Etats tampons, quitte à financer une partie de l'armement de despotes notoires (Muammar Kadhafi dispose, au frais de l'Italie, d'une flotte de navettes et hélicoptères à viseurs infra rouges, qui constitueront un véritable « cordon sanitaire »). Imaginez ces micros forteresses que sont les résidences privées pour riches, bien gardées par des agences privées de sécurité aux contrats juteux, transposées à l'échelle européenne, remplacez le pitbull à l'entrée par Kadhafi ou autre, vous commencerez à avoir une idée concrète de l'Europe forteresse qu'on nous prépare...



«L'avenir c'est ce qui
dépasse la main tendue.»
Aragon

Sangatte est une nouvelle illustration de l'absurdité des politiques française et européenne en matière d'immigration. Pendant trois ans, de l'ouverture à la fermeture officielle du camp de Sangatte respectivement en septembre 1999 et décembre 2002, l'Etat a parqué des clandestins dans un immense hangar, dans des conditions d'hygiène et de vie déplorables dans le but de ne pas avoir à les prendre en charge, de les dissimuler à l'opinion et d'attendre qu'ils parviennent à passer en Angleterre, qui, de son côté, renforçait la présence policière pour intercepter ces migrants et les renvoyer vers la France. De source sûre, il apparaît

que beaucoup de clandestins étaient dirigés par la police vers Sangatte, alors même que l'Etat ne leur accordait aucune espèce de reconnaissance. A la fermeture du camp rien n'a été réglé, les étrangers ont été dispersés dans la nature. La Grande Bretagne, accusée de laxisme dans sa législation sur le séjour des étrangers, a supprimé le droit au travail pour les demandeurs d'asile les vouant à la même précarité qu'ils subissent en France. La boucle de l'Etat démissionnaire fut bouclée par une justice docile au procès de Boulogne sur mer en août 2004. Deux militants du collectif C'Sur, Jean-Claude Lenoir et George Frammezelle, ont été jugés, au départ au même titre

que des passeurs, pour aide au séjour irrégulier « en bande organisée ». Conformément à l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui régit l'entrée et le séjour des étrangers en France, ils encouraient une peine de 10 ans de prison et 750 000 euros d'amende, uniquement pour avoir apporté une aide matérielle aux réfugiés de Sangatte laissés à l'abandon après la fermeture du centre. Dans sa grande magnanimité, la justice les a dispensés de peine mais néanmoins déclarés coupables, sorte d'exemple dissuasif pour tout les « délinquants de la solidarité ».

**QUAND LES ASSOCIATIONS
DE SOUTIEN RAMENT, LES
SANS-PAPIERS COULENT**

La lutte des sans-papiers a suscité l'intérêt de nombreuses organisations, plus ou moins politisées. Leurs activités sont largement critiquables, comme le montre le témoignage de Madjiguène Cissé, et l'engagement est en-soi porteur de difficultés insidieuses. Heureusement, des associations comme le Gisti proposent des services directement utiles. Mais les politiques étatiques s'appliquent encore une fois à briser ces tâtonnantes relations de solidarité.

ASSOCIATIONS

SE DÉBATTRE POUR SURVIVRE: L'EXEMPLE DU GISTI

Au milieu du marasme juridique dans lequel les sans-papiers se débattent afin de faire valoir leurs droits s'est créé le Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés qui, comme les autres associations, va subir les retombées de la « marche en avant » instiguée par nos bienfaiteurs du gouvernement.

Au rang des priorités de notre gouvernement, l'aide aux associations se trouve loin, bien loin des sommes croissantes versées pour que chaque citoyen français soit bien jugé et bien défendu, de l'intérieur comme de l'extérieur (car le danger peut venir de partout ! D'ailleurs il est partout. On le voit tous les jours à la télé aux zinformations !). Ainsi tout le monde va pouvoir encore mieux saisir les bienfaits d'une société qui règle de plus en plus ses conflits par les passages en justice et les passages à tabac, et des organismes vont crever à petit feu à cause de la baisse de subventions publiques ou même parfois de leur suppression pure et simple. Matignon et le Ministère des Affaires sociales s'oublient, et nos gouvernants-publicitaires préfèrent se consacrer à leur baisse d'impôts (car 2007 c'est déjà demain !) et à la traque « impitoyable » des ennemis de la République pour que les individus de tous les statuts, de toutes les confessions et de toutes les origines vivent en pleine harmonie dans un écosystème de qualité... à condition évidemment qu'ils soient productifs et silencieux.

tous les bénévoles s'efforcent donc de maintenir cette activité indispensable, ainsi que leur vitrine sur le net (www.gisti.org). Malgré ce caractère nécessaire, l'horizon s'assombrit pour les membres du GISTI comme pour les immigrés, et les prochains mois vont être déterminants pour la survie de l'association.

Au-delà d'une simple crise financière, c'est bien encore une fois la survie du GISTI qui est aujourd'hui en jeu. En 1998 déjà, cet organisme avait failli sombrer, et s'en était sorti grâce aux dons, aux concerts et à la vente du CD live « Liberté de circulation », où gueulaient de la meilleure des manières Noir Désir, Akosh S., Têtes Raïdes, Sergent Garcia, Yann Tiersen, Gnawa Diffusion et d'autres. Encore une fois le GISTI est en danger, et c'est ce qui a contraint sa présidente Nathalie Ferré à diffuser un appel en septembre 2003, afin de demander l'aide de tous les citoyens voulant les soutenir. Le bilan d'activité de l'année 2003 était annoncé comme « catastrophique » par l'association elle-même, et la nouvelle politique de dépenses publiques ne risquait pas d'arranger les choses. Le budget 2003 a finalement été rétabli de justesse, encore une fois grâce aux « dons exceptionnels » qui ne pourront cependant pas devenir la règle. D'autres facteurs contribuent à accroître les difficultés financières du GISTI. En premier

lieu l'arrivée de la droite au gouvernement a été comme un grand coup de latte dans la fourmière juridique de l'asile et de l'immigration, où s'était déjà vautré le précédent gouvernement rose bonbon.



Tous les documents d'analyses et de critiques répondant aux nouveaux projets de lois ont été diffusés en grand nombre, ce qui a représenté une sortie d'argent importante pour la fragile structure. D'autre part, et c'est là le point le plus important, ces questions sont maintenant intégrées à l'Union européenne, ce qui va impliquer une restructuration du GISTI et un travail commun avec les associations des autres pays membres pour internationaliser le soutien et tenter de le rendre plus efficace. Avec une capacité d'autofinancement de 55 %, le manque est encore énorme et malgré sa volonté d'indépendance par rapport aux pouvoirs publics il lui est indispensable de recourir à un minimum de subventions publiques qui peuvent lui permettre de vivre. Il n'est plus besoin d'expliquer l'intérêt des donations pour pallier l'absence d'aide étatique et pour que le GISTI puisse continuer à « suivre, analyser et combattre les choix politiques communautaires ».



Le GISTI est un des rares moyens pour les sans-papiers de voir leurs droits s'améliorer, par l'information et la prise de conscience, sur cette « France Terre d'accueil » où on s'applique à toujours plus les différencier pour mieux les craindre, et où le charter reste un moyen efficace et un atout économique pour « évacuer » le problème. Mais ces expulsions et le fait de priver de ressources un de leur moyen de défense ne sont pas des événements assez percutants pour que les grands médias s'y intéressent réellement. Sa fin serait pourtant catastrophique, et les citoyens pourraient d'ailleurs se retrouver encore plus démunis face à une machine répressive aux mains libres qui marie bien les directs dans la gueule et les coups de pied dans les tibias. Aux citoyens d'ici de prouver que telle n'est pas leur volonté, et d'apporter de l'aide à cette structure.

A.R.



Tania : « Je suis née en France en 1979 où je suis restée toute mon enfance. A l'âge de 11 ans ma mère a décidé de repartir au Chili. Alors elle nous a pris, moi et mon frère, sans nous demander et elle nous a emmené au Chili. Mon père est mort en 95. J'ai dû attendre 10 ans pour pouvoir rentrer dans mon pays, la France. Aujourd'hui, j'ai demandé une carte de séjour et on me l'a refusé. Le fait d'être née en France et d'être restée toute mon enfance ne compte pas pour la Préfecture. »

51

LE DOUBLE VISAGE DES SOUTIENS

Rares sont les associations qui n'évitent pas le problème et qui y consacrent de l'énergie. Leur démarche est louable, et souvent très utile. Et pourtant... Madjiguène Cissé (ex-porte parole des sans-papiers de Saint-Bernard), dans un entretien de 1998 pour le journal Alice, remue les idées reçues.

« En fait, pendant longtemps Droits Devant! a considéré le collectif de Saint-Ambroise comme sa chasse gardée. Et tous les autres soutiens étaient écartés même en les agressant physiquement. Ils avaient placé des jeunes du Comité des sans-logis qui avaient comme mission de vider tous les indésirables parmi les soutiens. Il a fallu qu'on se batte aussi contre cela. » Fodé Sylla, de SOS racisme, parlait aussi en terme paternaliste de leur lutte. « C'est comme ça qu'il la comprenait. On en est venu aux mains. Après, il est parti de toute façon. Notre volonté était tellement forte que les organisations qui n'étaient là que pour récupérer ont été obligées de se retirer. En plus,

le réflexe, ce n'est pas d'autonomiser les gens, mais de parler à leur place.

Nous, si nous n'avions pas obtenu notre autonomie, nous ne serions pas là aujourd'hui. Car les associations ont vraiment été nombreuses à nous expliquer que jamais nous n'arriverions à gagner, que nous ne remporterions pas la bataille de l'opinion publique parce que les gens n'étaient pas prêts à entendre notre discours. [...] Si nous voulions vraiment être autonomes, il fallait que nous apprenions la démocratie.

étant issus de pays qui ont toujours été dominés, on avait envie de parler en notre nom propre. Parce que cette autonomie là a toujours manqué aussi à nos états.

[...]« C'est toujours nous au Secrétariat national qui avons préparé les textes, les tracts. Nous nous réunissions aussi toujours de façon autonome et rencontrions les organisations qui voulaient nous voir. Cette autonomie est aujourd'hui remise en question par les organisations. « Depuis que la gauche est arrivée au pouvoir, les organisations sont revenues à la charge. À nouveau, l'idée d'un secrétariat mixte a été posée lors de la dernière Coordination nationale. Et toujours par les mêmes... »

52

« Certains sans-papiers membres du Secrétariat national ont joué le jeu des organisations en acceptant de signer des tracts qui ne reflètent pas nos revendications. Ils se sont pliés par peur de se retrouver isolés. Or, les grandes organisations n'ont jamais beaucoup mobilisé. [...] Ces contradictions continuent de peser et menacent de rupture la Coordination nationale. »

Après l'expulsion du gymnase Japy, les sans-papiers se retrouvent au local de Droits devant!. Un filtrage à l'entrée laissait les blancs entrer mais les noirs qui n'étaient pas membres du collectif étaient refoulés. « Ils avaient peur que ça ne déborde. » Les droits dans le vent et la droite dans le ventre.

D'autres associations travaillent avec le gouvernement et n'ont donc pas, par essence, le même objectif que les associations de soutien. « Forum Réfugiés », par exemple, assure l'accueil et le suivi administratif des nouveaux arrivants. Il ne vise pas le changement politique mais la régulation sociale.

Les militants qui défendaient une cause étrangère à une quelconque recherche d'influence, préféreraient souvent agir en leur nom propre, qu'ils soient ou non, par ailleurs, dans une organisation. Et cette mauvaise coopération entre la Coordination nationale et les organisations a considérablement freiné l'avancée de la lutte. Partis politiques de gauche et d'extrême gauche, syndicats, associations : qui travaille vraiment pour changer la situation actuelle ?

T.I.

53

D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Les sans-papiers sont majoritairement originaires d'anciennes colonies françaises.

fait particulier.) Les régularisations accordées jusqu'à présent concernent essentiellement les ressortissants de trois blocs géographiques : Afrique noire (36.7 % des régularisations), le Maghreb (30.1 %) et l'Extrême-Orient (13.1 %.) Sur les dossiers pour lesquels la régularisation a été refusée, ce sont cette fois les Marocains qui occupent la première place (22.4 % des refus), suivis des Algériens (11.8 %), des Turcs (9.4 %) et des Tunisiens (8.6 %.) Viennent ensuite les Sénégalais, les Zaïrois, les Maliens, les Comoriens, les Congolais et enfin les Capverdiens. Les Chinois n'occupent que la onzième place avec 2.2 % du total des refus.

Mais, ceci dit, les contextes politiques internationaux déterminent profondément les compositions nationales des sans-papiers. Les Kosovars, par exemple, n'apparaissent pas dans ces grandes tendances ; ils sont pourtant nombreux en France aujourd'hui.

54

ATTENTION DANGER : GÉNÉRAKISATION

Parler des sans-papiers ne doit pas faire croire en l'existence d'un collectif homogène. Le seul trait commun qui nous permet ici d'évoquer ce groupe de personnes est la situation juridique et sociale de ces migrants. Ils sont tous confrontés au même problème, ce qui jamais n'équivaut à les associer aveuglément. Il y a des migrations politiques, des migrations économiques, des désirs d'intégration et des replis sur soi, des populations maghrébines, chinoises, africaines qui ne partagent pas les mêmes valeurs ni la même culture, il y a des justes comme il y a des calculateurs. Pourtant, tous subissent les conséquences des choix politiques des dirigeants français. Ni angélisme, ni criminalisation : il est important de ne pas sombrer dans une vision uniforme de ce que sont aujourd'hui les sans-papiers.

De l'espoir de silence à la jouissance de la parole, l'errance comme seule évasion ; pauvre évasion canalisée.

L'air manque. Mon effroi n'est pas consolable, mes desseins ne sont pas consommables. Rentabilité, rends ton tablier, gagner sa vie, et le progrès, l'air du temps, adaptabilité et flexibilité. Réussite, jalousie, honneur et satisfaction. Mes instants ne sont plus palpables. Le marché de la révolution est porteur. Marketing alternatif, profit et underground, imagerie populaire.

S'asseoir, poser ses coudes sur les accoudoirs et étirer ses jambes. Péter. Et regarder alentour. Un sourire moqueur s'immisce progressivement au fur et à mesure que les tabous volent. Qui rit si fort à cette heure ?

Démocratie réaliste, mon lit est moite. Nous buvons tous des larmes de rasoir, et ça nous plaît, sereinement. La frustration reste, permanente, et le dégoût s'impose dans chaque pore, à chaque respiration. Dégoût de l'humain, de moi surtout, rage entre quatre murs, haine de l'inéluçtable. On pleure dans ses tripes, et le perplexe, abasourdi, se déchire. Mes idées s'écartèlent ; il pleut des bris de verre sur le trottoir aiguisé.

L'INVISIBLE CONTRE L'OPPRESSANT

La nécessité de l'engagement en faveur des sans-papiers est une évidence. Si personne ne fait rien, ils n'auront aucun relais et rien ne changera, donc leurs situations s'empireront. Mais une fois qu'on a dit cela, il est plus difficile de bien percevoir les enjeux liés à la forme et à l'esprit de cet engagement.



je vous l'avais dit
que je la mettrais...

Le faux altruisme intéressé est inutile. Les réactions de pitié sont dangereuses. La volonté d'action humanitaire apporte davantage une bonne conscience qu'un nouvel outil de réflexion sur le problème. Les ravalements de façade, même s'ils sont nécessaires, ne résolvent rien au déséquilibre des fondations. Au final, c'est souvent l'image donnée de soi-même qu'on désire inconsciemment valoriser. Se montrer solidaire aux côtés des sans-papiers revient avant tout à uniquement se montrer. Les personnalités qui soutenaient les sans-papiers de Saint-Bernard à leur heure de gloire et qui ont ensuite déserté les lieux de luttes pensent-elles encore aujourd'hui à ceux qui sont toujours dans une situation dramatique, mais dans l'ombre désormais ? Les élus ou responsables politiques faisant acte de présence sont ouvertement intéressés ; une image politique se travaille au quotidien. Il n'est pas aisé d'affirmer que ces démarches servent la lutte des sans-papiers.

On s'engage nécessairement pour soi-même dans le sens où les problèmes de société touchent tout le monde. Je ne peux être libre sans être conscient, et je ne peux être conscient sans agir contre ce qui m'est insupportable. Quand on oeuvre sincèrement pour les autres, on agit aussi pour soi : sans le vouloir, nous en retirerons les bénéfices car la vie en collectivité en sera davantage supportable.

Mais si on s'engage, c'est avant tout pour voir un changement subvenir, pour qu'une situation puisse évoluer, pour pouvoir peser sur des décisions et soutenir ceux que l'on considère comme injustement défavorisés. Afin de pouvoir garder l'espoir, il est urgent de sortir d'un engagement corporatiste. Déjà, dans ce cas-là, personne ne soutiendrait les sans-papiers puisque personne ne peut y gagner un quelconque intérêt. Mais plus largement,

la convergence
des luttes est
l'étape nécessaire à
l'aboutissement de
chacune d'elle.

Il est temps d'arrêter de réagir uniquement quand ses privilèges sont en jeu. On continue de ne s'indigner uniquement quand cela nous touche personnellement alors même que toutes les régressions sociales touchent directement et davantage les sans-papiers. Toute revendication porte en elle une vision large de la société qui ne pourra être vécue effectivement qu'au prix d'un décloisonnement des messages.

Si on s'engage pour soutenir les sans-papiers, il faut être prêt à être anonyme comme eux le sont quotidiennement. Cela explique la relative absence des militants égocentrés pour qui un acte qui ne se voit pas est un acte vain. Les vrais gestes humains qui les aident profondément sont invisibles. Ceux-ci sont souvent très simples ; ils commencent par un regard, une écoute, un échange et contrecarrent la peur paranoïaque qu'on veut nous imposer comme règle de vie commune. Les grands défilés médiatiques ne changent pas le quotidien délabré des sans-papiers. Puisque nous n'avons malheureusement pas le pouvoir de leur donner des papiers, ce dont ils ont le plus besoin parmi ce que nous sommes en capacité de leur apporter, c'est la rencontre. Beaucoup de sans-papiers sont tellement exclus de notre système de fonctionnement social qu'ils ne parviennent pas, ou mal, à comprendre notre culture. Ceci est un obstacle supplémentaire sur la voie de la résolution du problème. Si nous tentons déjà de mieux appréhender les référents culturels qui nous rassemblent, comme ceux qui nous séparent, nous

apprendrons autant qu'eux et en sortiront grandis. Tenter de partager nos cultures sans en nier les racines respectives passe par le simple dialogue exempt de préjugés et de stéréotypes. Être là, c'est déjà beaucoup. Et c'est utile pour leur lutte, précieux pour leurs vies, et profondément enrichissant pour chacun.

T.I.

Un embryon dans le vent creux de la vie

22/07/2003 : une trentaine de sans-papiers demandeurs d'asile se rendent, sur convocation de la préfecture de Police de Paris, au CRE (Centre de Réception des Etrangers) de la rue d'Aubervilliers à Paris, dans le but, à ce que leur ont dit les agents de la préfecture, de procéder au réexamen de leur demande d'asile sous l'angle de la nouvelle loi. Au jour et à l'heure du rendez-vous, le préfet de police prend des arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) à leur encontre et ils sont aussitôt placés en centre de rétention administrative en vue de leur prochain renvoi. La Cour d'appel de Paris déclare ensuite la procédure illégale et annule les APRF. Coutumière de ce genre de « convocations pièges », la préfecture de police de Paris n'avait cependant pas encore poussé le raffinement jusqu'à en faire des rafles collectives.

57

MANIFESTE DES SANS-PAPIERS, TIRÉ DU FILM « NOUS, SANS-PAPIERS »

« Nous, sans-papiers de France, avons décidé, en signant cet appel, de sortir de l'ombre. Désormais, en dépit des risques encourus, ce ne sont plus seulement nos visages mais aussi nos noms qui seront connus. Nous proclamons :

Comme tous les sans-papiers, nous sommes des gens comme tout le monde. Nous vivons parmi vous, pour la plupart, depuis des années. Nous sommes venus en France avec la volonté d'y travailler et parce qu'on nous avait dit qu'elle était la « patrie des droits de l'homme » : nous ne pouvions plus supporter la misère et l'oppression qui sévissaient dans nos pays, nous voulions que nos enfants aient le ventre plein et nous rêvions de liberté.

Nous sommes, en général, entrés régulièrement sur le territoire français. Nous avons été rejetés arbitrairement dans l'illégalité par le durcissement de lois successives qui permettaient aux préfetures de ne plus renouveler nos titres de séjour et par les restrictions apportées au droit d'asile qui n'était plus accordé qu'au compte-gouttes. Nous payons nos impôts, nos loyers, nos charges... et nos cotisations sociales, lorsqu'on nous permet de travailler régulièrement ! Quand nous ne connaissons pas le chômage et la précarité, nous travaillons durement dans la confection, la maroquinerie, le bâtiment, la restauration, le nettoyage... Nous subissons les conditions de travail que nous imposent les entreprises et que vous pouvez refuser plus facilement que nous, car être des sans-papiers fait de nous des sans-droits. Nous savons que cela arrange beaucoup de monde. Nous produisons des richesses et nous enrichissons la France de nos diversités.

Nous sommes parfois des célibataires qui permettent souvent à notre famille de survivre au pays ; mais nous vivons fréquemment aussi avec nos conjoint(e)s et nos enfants nés en France ou venus tout petits. Nous avons donné à nombre de ces enfants des prénoms français ; nous les envoyons à l'école de la République. Nous avons ouvert la voie qui devrait les conduire à l'acquisition de la nationalité française, que bien des Français, parmi les plus fiers de la détenir, tiennent eux-mêmes de parents ou de grands-parents nés à l'étranger. Nous avons en France nos familles, mais aussi nos amis.

Nous demandons des papiers pour ne plus être victimes de l'arbitraire des administrations, des employeurs et des propriétaires. Nous demandons des papiers pour ne plus être exposés à la délation et au chantage. Nous demandons des papiers pour ne plus subir l'humiliation des contrôles au faciès, les mises en rétention, les reconduites à la frontière, l'éclatement de nos familles, la peur perpétuelle. Le Premier ministre de la France avait promis que les familles ne seraient pas séparées : nous demandons que cette promesse soit enfin tenue et que l'expression réitérée des principes d'humanité par le gouvernement soit suivie d'effets. Nous demandons que les conventions européennes et internationales auxquelles a souscrit la République française soient respectées.

Nous comptons sur le soutien d'un grand nombre de Français, dont les libertés pourraient se trouver menacées si nos droits continuaient d'être ignorés. Puisque les exemples de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, et à plusieurs reprises de la France même, démontrent qu'une régularisation globale est tout à fait possible, nous demandons notre régularisation. Nous ne sommes pas des clandestins. Nous apparaissions au grand jour. »

58

LE DEUXIÈME EXIL

François, grisé par sa fastidieuse journée de travail, regarde son reflet sur les vitres du métro et en profite pour observer avec inattention les visages de ses voisins. Comme tous les jours, il attend mécaniquement de pouvoir enfin s'étaler sur son canapé.

Elle a fait la vaisselle, Elle a tout nettoyé et plié le linge. Anxieuse, Elle a mis le repas en route en attendant le retour de son mari. Un bruit de clé marque le commencement de sa mise à l'épreuve; elle a peur et sait qu'elle a de quoi.

François tourne la clé et pousse la porte. Enfin la récompense.

Le mari d'Elle rentre, déjà énervé, et voit la peur d'Elle sur son visage. Rien ne le met autant hors de lui-même. Scène de violences conjugales, Elle souffre et crie. Elle connaît bien cette incompréhensible situation mais, cette fois, s'enfuit de cet appartement qui pue les coups de ceinture. Sur le palier, perdue, Elle ne sait où aller et décide de se réfugier chez son voisin. Elle sonne, gênée.

François n'attendait personne et se réjouissait d'avance de pouvoir rester tranquille et seul ce soir. L'insistance de la sonnette le pousse à, finalement, aller ouvrir. Elle lui débite son histoire avec affolement, ce qui a le don de fatiguer François qui ne l'écoute que partiellement. Apeurée, elle ne cesse de se retourner vers la porte de chez elle. Elle l'implore de lui ouvrir la sienne, et voyant qu'il semble davantage interloqué par ses pieds nus que par ses traces de sang sur le visage, Elle rentre précipitamment. François n'aime pas les problèmes et d'autant plus ceux qui font du bruit et sont survoltés. Elle est traumatisée et déballe pour la première fois son histoire avec émotion, précipitation et dispersion. François trouve son voisin, le mari d'Elle, très aimable. Et puis, qu'est-ce qu'elle parle! Vite, beaucoup et fort: ça l'insupporte. Son premier mot est un «ta gueule» qui stoppe net la douloureuse confession. Voyant ce regard abasourdi, François est excédé de tant de puérilités qui le dérangent dans sa quiétude, et lui décolle une somptueuse gifle qui fait tomber Elle, déjà bien fragilisée. Elle, ne comprenant pas, crie à l'injustice et donc,

François la bâillonne. François lâche, de coups de pied en coups de poing, tout le stress accumulé sur sa voisine, pour ensuite l'enfermer dans son cagibi. Vidé et repu, François peut enfin s'avachir paisiblement.

Plusieurs jours ont passé, et Elle est dans un état plus que critique, François ayant découvert un moyen très efficace pour être calme et disponible en société. Mais on se lasse même des choses les plus agréables et François décide de ramener Elle à son mari. De toute façon, Elle n'a rien à faire chez lui, ce n'est pas sa place. Le voisin le remercie de l'avoir ramené.

François est vraiment tranquille ; maintenant, on ne le dérangera plus. Un matin, en sortant de son appartement, il croise son voisin et le salue poliment. C'est si agréable les relations de voisinage emplies de courtoisie.

T. I.

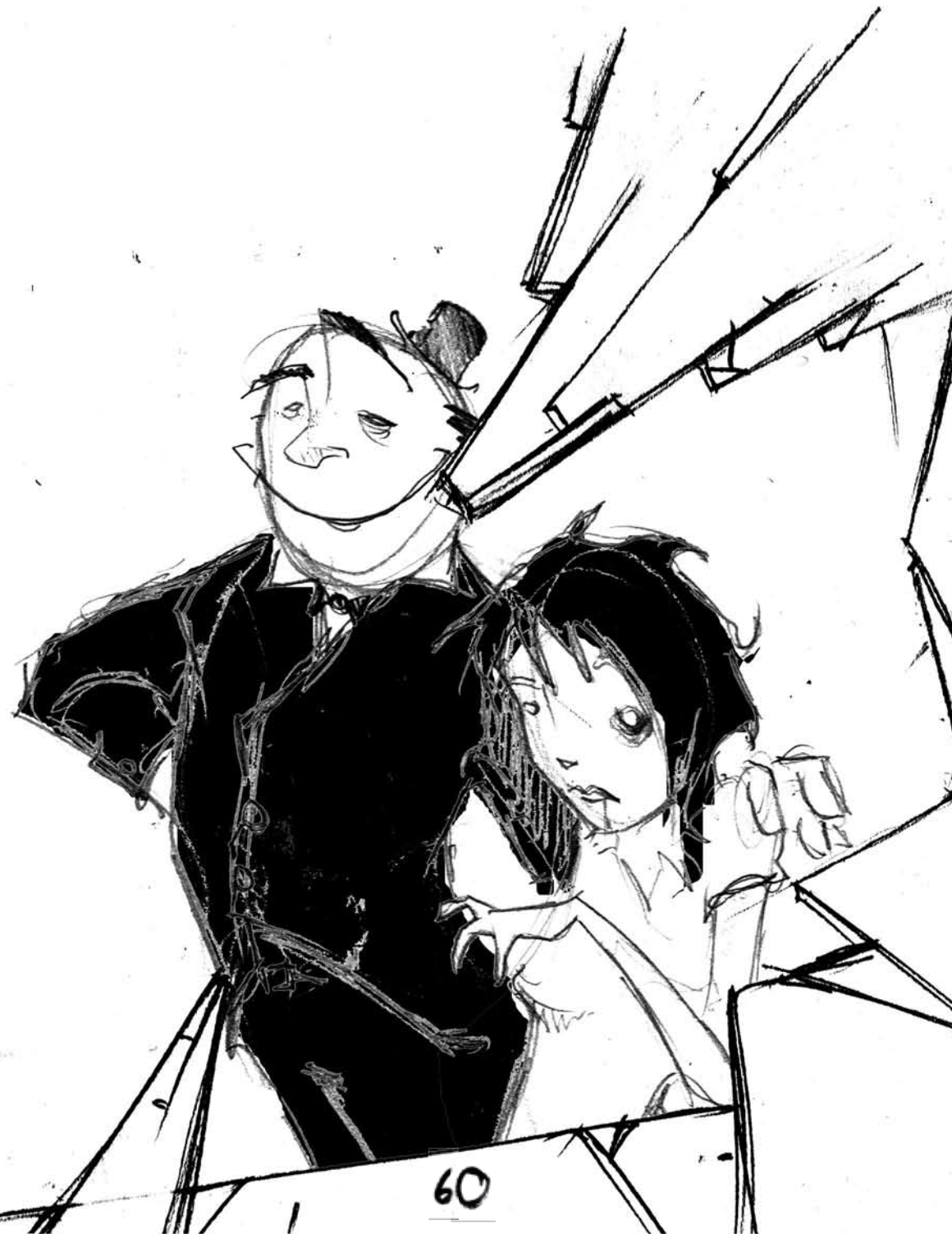




photo: Yamina Heinrich

Remerciements particuliers au site de « l'asile utopique » :
<http://www.asile.org>

<http://www.senat.fr/rap/l97-4701/l97-4701.html>
<http://www.bok.net/pajol>
<http://www.gisti.org>
<http://www.fastrasbg.lautre.net>
<http://www.paris.indymedia.org>
<http://www.hcrfrance.org>
<http://www.ridi.org>
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier-polpublic/immigration>
<http://www.fanantes.org>
<http://www.bluewin.ch>
<http://biblioweb.samizdat.net>

PRINCIPALES SOURCES :

-« Tchatché » aux éditions de Mazupin
-« Plaidoyer pour les sans-papiers » de Michel Sitbon, Esprit Frappeur
-« L'immigration, une question trop sensible », Danièle Lochak, dans « Questions sensibles » - CURAPP-PUF 1998
-« Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », Danièle Lochak, dans « Les lois de l'inhospitalité »- La Découverte, 97
-Introduction du « Guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France », Gisti, ed.Syros, nouvelle édition 1999
-N°29-30 de Plein Droit, « Cinquante ans de législation sur les étrangers », novembre 95
-« Etrangers : de quel droit ? », Danièle Lochak, PUF, 1985

-Rapport 470 (97-98), tome 1 - commission d'enquête du sénat Masson, Balarello
-Le Monde diplomatique, août 2003
-L'Humanité Hebdo, Samedi 21 et 22 août 2004, p.10, «Un triste anniversaire»
- Charlie Hebdo, 28/08/96

au nom de la liberté, je vous enferme ; au nom de l'égalité vous serez inférieurs ; au nom de la fraternité, je vous méprise...



CE SERA tout?

DISPONIBLE

**LA FOURMI
ROUGE**
7 place Colbert

LE DAHU
montée de la
grande côte

**LE P'TIT
TRUC**
30 rue de
l'annonciade

**A PLUS D'UN
TITRE**
4 quai de la
pêcherie

1€



**FRAG
MENTS
d'idées**

contact
fragments
d'idées :
tristanikor@
hotmail.com

L'air de rien
es idées sans chaînes